

Stratégie
**Systemes
financiers
2018-2022**

Préambule

Le Groupe AFD intervient depuis le début des années 1950 dans le soutien au développement des systèmes financiers locaux. A l'heure actuelle, il est notamment l'un des premiers bailleurs de fonds du secteur de l'inclusion financière en Afrique. La stratégie *Systèmes financiers* se donne pour ambition de mettre en lumière les pratiques actuelles du Groupe et de définir, au sein d'un document stratégique unique, les nouvelles orientations en matière d'appui aux systèmes financiers locaux pour la période 2018-2022.

On parle de système financier pour désigner « l'ensemble des règles, des pratiques et des institutions (Bourses de valeurs, banques, etc.) qui permettent de mobiliser des capitaux pour les mettre à disposition d'agents à besoins de financement »¹. Cette définition rappelle que la notion de système financier désigne tout autant les opérateurs financiers que les règles et les instances qui régissent leurs interactions. La présente stratégie endosse résolument cette double lecture. Elle couvre un large spectre d'interventions possibles dès lors que celles-ci visent à accompagner des institutions financières locales, à infléchir leurs pratiques de financement ou à conforter les règles de fonctionnement du système financier. Elle couvre indistinctement les opérations conduites par l'AFD et par sa filiale PROPARCO² qui seront ainsi régies par une stratégie unique définie pour l'ensemble du Groupe.

Le Fonds Monétaire International (FMI) rappelle que les opérateurs financiers sont divers : « le système financier d'un pays comprend les banques, les marchés de valeurs mobilières, les fonds de pension et les fonds communs de placement, les assureurs, les infrastructures du marché, la banque centrale, de même que les instances de réglementation et de contrôle »³. À cette diversité, se conjugue la diversité des contextes d'intervention du Groupe AFD. Cette stratégie a vocation à couvrir les activités que le Groupe mène en Afrique, en région Méditerranée, en Amérique latine, en Asie et dans les Outre-mer. Le lecteur devra garder à l'esprit la diversité de ces contextes d'intervention lorsque celle-ci ne sera pas explicitement rappelée dans le texte. En effet, les rédacteurs de ce document ont tenté de mettre l'accent sur les éléments de convergence qui légitiment, à leurs yeux, la construction d'une stratégie unique de soutien au développement des systèmes financiers locaux.

Cette stratégie propose enfin de décliner les orientations françaises de l'aide publique au développement établies dans le cadre du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) de novembre 2016. Elle s'inscrit en parfaite cohérence avec l'Agenda 2030 et contribue à cet égard à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

¹ Définition proposée par l'Encyclopédie Universalis (<http://www.universalis.fr/encyclopedie>)

² Les activités conduites par les Instituts d'Emission sont exclues.

³ Définition proposée par le Fonds Monétaire International (FMI) : Fiche technique, « Solidité du système financier », 2016 (<http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Financial-System-Soundness>)

TABLE DES MATIÈRES

• Résumé	5
• Introduction	7
1. UNE DÉCENNIE DE MUTATIONS DANS UN SECTEUR MARQUÉ PAR DES FRAGILITÉS PERSISTANTES	8
• Des fragilités structurelles entravent le développement pérenne des systèmes financiers	9
• Les crises financières : des causes localisées et des conséquences globales	11
• Une mutation rapide du secteur depuis la crise financière internationale	12
2. LE GROUPE AFD A CONSTRUIT AVEC LES SYSTÈMES FINANCIERS LOCAUX DES RÉPONSES EFFICACES AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	14
• Une activité dynamique centrée sur l'Afrique continentale	15
• Le financement direct des institutions financières locales, un positionnement original du Groupe AFD	16
• Un effet catalytique pour atteindre les Objectifs de Développement Durable	17
• De nouveaux outils adaptés aux besoins des institutions financières partenaires	18
• Une amélioration continue des opérations du Groupe AFD	19
3. UNE STRATÉGIE GLOBALE EN FAVEUR DES SYSTÈMES FINANCIERS	21
• Accès : favoriser l'accès à une offre financière adaptée et diversifiée	22
• Transition : accompagner la transformation des pratiques des acteurs financiers pour promouvoir un modèle de finance durable	24
• Consolidation : conforter l'architecture du système financier pour garantir sa stabilité	27
4. DES PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR OPTIMISER LES IMPACTS	31
• Activité n°1 - Servir les populations exclues des systèmes financiers	32
• Activité n°2 - Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe	33
• Activité n°3 - Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement	34
• Activité n°4 - Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au Groupe AFD d'y jouer un rôle moteur	34
• Activité n°5 - Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement	36
• Activité n°6 - Etablir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers	37
• Activité n°7 - Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils	38
A retenir : Politique de responsabilité des intermédiaires financiers	39
Schéma logique de la stratégie Systèmes financiers	40
Cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie Systèmes financiers	41
Liste des sigles	42

Résumé

Les systèmes financiers ont connu de profondes mutations depuis le déclenchement de la crise financière internationale en 2008. De nombreux systèmes financiers nationaux ont évité de justesse l'effondrement d'institutions financières de premier plan, qualifiées désormais d'établissements « systémiques ». La révision du cadre réglementaire applicable aux opérateurs financiers a entraîné un bouleversement des équilibres financiers et institutionnels dans le secteur. Dans de nombreux pays en développement, les systèmes financiers continuent de subir les conséquences de la crise financière. Le reflux des capitaux investis et la dégradation des conditions macroéconomiques dans les pays développés ont eu des conséquences majeures sur les économies en développement. De par leur fragilité intrinsèque, les systèmes financiers des pays en développement n'ont pas toujours été en mesure de résister à cette dégradation générale de la conjoncture.

De nombreux travaux ont mis en lumière les fragilités inhérentes aux systèmes financiers dans les pays en développement. Par exemple, l'accès à l'information comptable relative à l'activité et au patrimoine des clients reste limité dans certains pays d'Afrique subsaharienne. La méfiance à l'égard des systèmes financiers constitue aussi un élément de fragilité dans bon nombre de pays en développement. Les institutions financières elles-mêmes ne sont pas exemptes de vulnérabilités. Sur le plan financier, elles sont fortement exposées à l'instabilité de certaines ressources pourtant essentielles à leur développement. La stabilité de la base en dépôt et la disponibilité de ressources de long terme constituent des facteurs déterminants pour la pérennité des institutions financières. L'étroitesse des marchés financiers locaux et la rusticité des produits échangés ne permettent pas toujours aux institutions financières de drainer une épargne suffisante auprès des investisseurs. Sur le plan de l'organisation interne, des fragilités apparaissent en matière de gestion des risques et de gouvernance. Les méthodes et les outils d'évaluation des risques sont souvent incomplets et la filière « Risques » insuffisamment structurée au sein des institutions financières. Un certain nombre d'opérateurs connaissent des taux élevés de prêts non performants qu'ils ne parviennent pas toujours à provisionner de manière satisfaisante au regard des standards internationaux. Par ailleurs, l'organisation des processus de décision, de contrôle et de prévention des incidents ne permet pas toujours de prévenir les défaillances internes.

La régulation des activités financières souffre aussi d'un certain nombre de limites. Dans certains pays, la part des activités financières non régulées est importante et peut induire un risque systémique pour le secteur. Le superviseur manque aussi de ressources pour assurer un contrôle régulier et efficace et, le cas échéant, prononcer et faire appliquer des sanctions.

“

L'expansion des technologies numériques dans le secteur financier entraîne des changements de pratiques au sein des établissements traditionnels et favorise l'émergence de nouveaux modèles.

“

Les systèmes financiers ont connu de profondes mutations depuis le déclenchement de la crise financière internationale en 2008.

Dans un contexte financier en mutation, de nouveaux modèles de financement émergent qui entendent profiter des économies d'échelle qu'offre la digitalisation des processus et des données. L'expansion des technologies numériques dans le secteur financier entraîne des changements de pratiques au sein des établissements traditionnels et favorise l'émergence de nouveaux modèles. Le paiement digital, l'éclosion des plateformes participatives ou encore le développement du « nano-prêt » peuvent constituer, à condition de faire l'objet d'une réglementation adaptée, des perspectives d'avenir pour favoriser la pénétration des services financiers en zone rurale par exemple.

Depuis le début des années 2000, l'accompagnement des systèmes financiers représente environ 20 % des engagements du Groupe AFD. Parmi ses nombreuses contreparties, le Groupe compte plus de 150 institutions financières partenaires opérant dans plus de 60 pays d'intervention. En croissance rapide durant la dernière décennie, l'activité bénéficie significativement aux pays d'Afrique subsaharienne (30 % des volumes engagés). Constituée pour l'essentiel de prêts, de garanties et de prises de participation, l'activité d'appui aux systèmes financiers se caractérise notamment par l'importance des financements sans garantie souveraine. En 2016, les activités du Groupe AFD ont permis de catalyser l'investissement local à hauteur de 2,3 milliards d'euros et de soutenir plus de 11 000 petites et moyennes entreprises.

Pour approfondir cette démarche et contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables, le Groupe AFD a construit une nouvelle stratégie d'intervention autour de trois objectifs prioritaires.

- 1. Promouvoir l'accès aux systèmes financiers.** Cet objectif doit permettre de favoriser l'accès à des services financiers adaptés aux contraintes du ménage ou de l'entrepreneur qui les sollicite. L'accès à cette offre financière doit se faire dans des conditions de sécurité juridique et de transparence suffisantes pour créer les conditions d'un accès équitable, pérenne et soutenable pour les différentes catégories de clients.
- 2. Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de finance durable.** Cet objectif doit permettre aux systèmes financiers de jouer un rôle central dans les transitions économiques, sociales et environnementales à venir. Dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de l'éducation, du logement ou encore du numérique par exemple, les systèmes financiers pourront jouer un rôle actif pour accélérer les mutations déjà à l'œuvre et identifier les initiatives les plus porteuses.

3. Consolider les systèmes financiers. Cet objectif doit permettre d'accompagner la consolidation de la gouvernance interne des acteurs financiers tout en confortant les fondements du cadre institutionnel et réglementaire dans lequel ils opèrent. En effet, garantir la mise en œuvre d'une réglementation adaptée, sécuriser les opérations de financement et protéger les clients sont autant de missions qui incombent aussi aux acteurs des systèmes financiers. La structuration des marchés financiers locaux permettra par ailleurs aux institutions financières de diversifier leurs ressources.

Ces trois objectifs constituent le fondement de la vision stratégique du Groupe AFD en matière d'accompagnement des systèmes financiers locaux. Ils ont vocation à orienter l'activité opérationnelle, la production intellectuelle et le plaidoyer que le Groupe construira à partir de 2018.

“

Depuis le début des années 2000, l'accompagnement des systèmes financiers représente environ 20 % des engagements du Groupe AFD.

En cohérence avec cette vision, le Groupe a sélectionné sept activités prioritaires pour définir son programme d'activités. Ces activités constitueront des marqueurs discriminants de l'activité du Groupe AFD à l'horizon 2022 :

1. Servir les populations exclues des systèmes financiers ;
2. Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe ;
3. Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement ;
4. Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au groupe AFD d'y jouer un rôle moteur ;
5. Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement ;
6. Etablir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers ;
7. Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils.

L'ensemble des outils financiers et techniques du Groupe AFD seront mobilisés pour atteindre les objectifs ainsi fixés. Les lignes de crédit, les outils de garantie, les prises de participation ou encore les prêts de politique publique et les subventions permettront d'adapter les interventions du Groupe au contexte national et de répondre aux besoins des partenaires.

Introduction

Les systèmes financiers ont connu de profondes mutations depuis le déclenchement de la crise financière internationale en 2008. De nombreux systèmes financiers nationaux ont évité de justesse l'effondrement d'institutions financières de premier plan, qualifiées désormais d'établissements « systémiques ». La résolution de la crise a nécessité la mobilisation massive de ressources publiques dans le cadre d'un processus de stabilisation et d'assainissement qui a lui-même contribué à ouvrir un cycle de crise des dettes souveraines. En outre, les mesures de relance de l'activité n'ont pas atteint les objectifs escomptés et la croissance économique dans les pays développés ne commence à retrouver des niveaux favorables que dix ans après le déclenchement de la crise. Il est sans doute encore tôt pour faire l'inventaire des mutations que la crise a induites dans le secteur financier.

Néanmoins, la crise a ouvert un cycle de réflexion et de débats exceptionnellement large : de nombreux travaux ont permis de préciser les facteurs de déclenchement et de propagation d'une crise financière, ses conséquences sur l'économie réelle, la croissance, l'emploi, sur le rôle des banques centrales ou encore sur le modèle économique des institutions financières.

Par contraste, un certain nombre de travaux ont aussi rappelé le rôle essentiel que les systèmes financiers jouent pour accompagner les dynamiques de développement, notamment dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire. Qu'il s'agisse d'accompagner la croissance d'une entreprise, l'acquisition d'un logement par un ménage ou de favoriser les transferts internationaux, les systèmes financiers constituent un des rouages essentiels d'une économie moderne. Le crédit permet notamment de financer l'investissement des entreprises et l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers. À cet égard, il permet d'accompagner la croissance du capital productif et du patrimoine individuel des agents économiques⁴.

Il permet aussi de financer les échanges commerciaux et accompagne ainsi la conquête de nouveaux marchés par les entreprises. Lorsque leur épargne est insuffisante, le crédit permet de mettre à la disposition des clients des liquidités destinées à supporter des dépenses imprévues liées par exemple à la défaillance d'un équipement. Il permet également de financer des services dont les coûts d'accès nécessitent d'être pris en charge dans la durée.

Or, l'accès au crédit demeure un enjeu de taille dans les géographies d'intervention du Groupe, particulièrement en Afrique subsaharienne. Selon la Banque mondiale, en moyenne dans les pays en développement d'Afrique subsaharienne, seules 16% des entreprises recourent à une banque pour financer leurs investissements.

Au plan macroéconomique, les systèmes financiers ont pour fonction de diriger l'épargne disponible dans l'économie vers les investissements productifs. Dans la grande majorité des zones d'intervention du Groupe AFD, les économies en développement

“

Un certain nombre de travaux ont rappelé le rôle essentiel que les systèmes financiers jouent pour accompagner les dynamiques de développement, notamment dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire.

se caractérisent néanmoins par un déficit d'épargne domestique. Ces économies sont fortement dépendantes de l'épargne internationale et sont ainsi exposées aux facteurs qui gouvernent le déplacement de cette épargne (politique monétaire des pays développés, prix des matières premières, perception des risques « émergents », etc.). De manière concomitante, les dispositifs de mobilisation de l'épargne domestique (produits d'épargne bancaire, titres, assurances vie, etc.) nécessitent d'être consolidés pour canaliser efficacement l'épargne vers l'investissement productif. Selon la dernière étude Global Findex de la Banque mondiale, seulement 15,9% de la population âgée de 15 ans et plus en Afrique subsaharienne aurait épargné au sein d'une institution financière en 2014, contre 51,6% de la population résidant dans un pays de l'OCDE⁵.

Enfin, l'activité des opérateurs financiers est une activité économique à part entière. Activité de service relativement intensive en capital humain, l'activité bancaire contribue de manière significative au Produit Intérieur Brut (PIB) dans un certain nombre de pays en développement⁶. Sa contribution à la croissance du PIB est plus stable car elle est moins exposée aux variations des prix des matières premières ou de la conjoncture internationale que le secteur primaire ou les secteurs exportateurs. Le secteur financier exige par ailleurs un niveau de qualification élevé qui favorise en retour la mobilité des professionnels du secteur. La formation continue de la main-d'œuvre constitue enfin un enjeu déterminant pour un secteur qui voit son modèle et ses pratiques se renouveler régulièrement. L'entrée fréquente de nouveaux acteurs sur le marché (institutions de microfinance, opérateurs de télécommunications, plates-formes digitales, etc.) montre que l'importance des barrières à l'entrée n'entrave pas l'émergence de nouveaux modèles. Ces nouveaux acteurs, qui échappent temporairement à la réglementation qui s'applique aux opérateurs historiques, obligent le marché à intégrer régulièrement des innovations commerciales, processuelles ou organisationnelles.

⁴ Pour un état des lieux des travaux relatifs aux conséquences du développement du secteur financier sur la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement, voir par exemple J. Zhuang, H. Gunatilake, Y. Niimi, M. E. Khan, Y. Jiang, R. Hasan, N. Khor, A. S. Langman-Martin, P. Bracey, B. Huang, « Financial Sector Development, Economic Growth, and Poverty Reduction : A Literature review », ADB Economics Working Paper Series, 2009. Pour une caractérisation du lien de causalité entre le développement des systèmes financiers et la croissance, voir M. Kabir Hassan, B. Sanchez, J-S. Yu, « Financial development and economic growth : New evidence from panel data », The Quarterly Review of Economics and Finance, 2011.

⁵ The Little Data Book on Financial Inclusion, World Bank Group, 2015.

⁶ Les données sur la contribution des services financiers (banques et assurances) au PIB restent peu accessibles mais ce secteur représente en moyenne entre 1 et 5% du PIB. Il représente par exemple 1% au Gabon contre 5% au Brésil. Ce secteur peut représenter plus de 30% du PIB dans les pays faiblement diversifiés (pays du Golfe notamment).

1.

**UNE DÉCENNIE DE
MUTATIONS DANS
UN SECTEUR MARQUÉ
PAR DES FRAGILITÉS
PERSISTANTES**

La crise financière internationale de 2008 a rappelé la nécessité d'aborder de manière cohérente l'ensemble des problématiques liées au fonctionnement des systèmes financiers. L'interdépendance des opérateurs financiers est certainement une caractéristique essentielle de ce secteur économique. Le système financier est un réseau d'opérateurs qui comprend notamment les institutions financières, les banques centrales, les opérateurs de marché, le régulateur et le superviseur. Des liens d'interdépendance existent entre chacun de ces acteurs qui tissent par ailleurs des liens avec des opérateurs internationaux de même nature. La vulnérabilité d'un acteur est susceptible d'avoir des répercussions sur les autres membres du réseau et, par là, sur l'ensemble du réseau auquel il appartient.

Des fragilités structurelles entravent le développement pérenne des systèmes financiers

De nombreux travaux ont mis en lumière les fragilités inhérentes aux systèmes financiers dans les pays en développement. Ces fragilités touchent la structuration des opérations financières, les institutions financières qui les mettent en place et les autorités qui supervisent ces dernières⁷.

Le rôle des systèmes financiers est notamment de soutenir la disposition des acteurs économiques à se projeter dans l'avenir. Étaler la charge d'une dépense, engager un investissement ou encore constituer une épargne sont autant de démarches qui ne peuvent être entreprises sans l'appui des systèmes financiers. La relation de confiance réciproque qui s'établit entre les institutions financières et leurs clients est déterminante pour la pérennité de l'activité économique d'une part, et pour le bon fonctionnement des systèmes financiers d'autre part. Cette relation de confiance reste néanmoins fragile dans bon nombre de pays en développement. Plusieurs facteurs d'incertitude peuvent contribuer à entamer cette relation. Citons par exemple la capacité des opérateurs financiers à conserver un dépôt d'épargne et à restituer celui-ci en cas de besoin, la sécurité des transactions financières ainsi que les coûts qu'elles engendrent ou encore l'adéquation et la transparence de la tarification d'un crédit par exemple.

L'accès à l'information comptable relative à l'activité et au patrimoine des clients reste limité dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Le déficit d'informations fiables relatives à l'activité d'une entreprise, ses résultats financiers et son historique de remboursement, son emprise foncière ou encore la taille de son marché potentiel entravent la qualification adéquate du risque associé. L'asymétrie d'information constitue une limite intrinsèque à l'activité de financement et biaise le processus d'allocation des ressources. Lorsqu'elle s'avère trop importante,

“

La relation de confiance réciproque qui s'établit entre les institutions financières et leurs clients est déterminante pour la pérennité de l'activité économique d'une part, et pour le bon fonctionnement des systèmes financiers d'autre part.

“

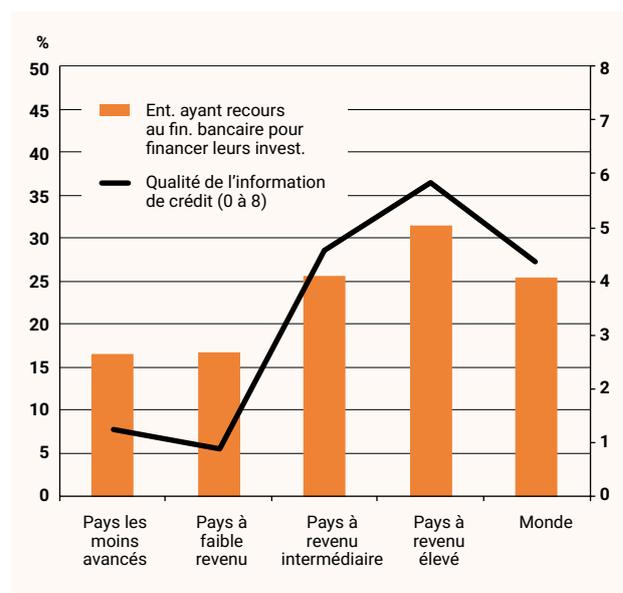
Le système financier est un réseau d'opérateurs qui comprend notamment les institutions financières, les banques centrales, les opérateurs de marché, le régulateur et le superviseur.

elle est susceptible d'entraver complètement ce processus. Des projets de qualité ne trouvent pas de financement et, inversement, des projets risqués sont financés à des conditions qui ne reflètent pas le risque qu'ils représentent. Par ailleurs, les acteurs économiques sont régulièrement confrontés à des difficultés juridiques et administratives lorsqu'ils souhaitent engager des poursuites judiciaires, faire exécuter un jugement ou encore réaliser une sûreté par exemple.

Or, la prise de collatéraux reste un élément déterminant dans l'évaluation du risque de crédit par les institutions financières, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Graphique 1 : Accès au crédit des entreprises

(Source : Banque mondiale, World Development Indicators)

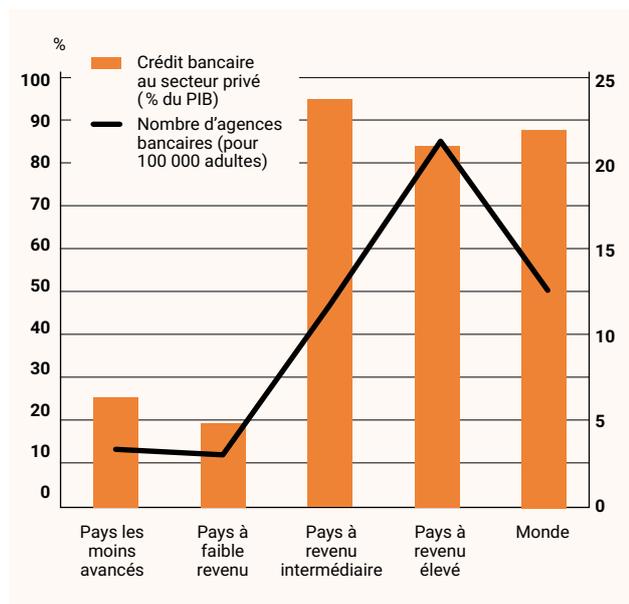


⁷ Pour une revue générale du secteur bancaire en Afrique, ses principales fragilités et les mutations en cours, voir notamment T. Beck, R. Cull, « Banking in Africa », Policy Research Working Paper, The World Bank, 2013 et M. Mecagni, D. Marchettini, R. Maino, « Evolving banking Trends in Sub-Saharan Africa, Key Features and Challenges », IMF, African Department, 2015.

Ces différentes imperfections biaisent l'appréciation du risque, génèrent des distorsions de prix et entraînent finalement une allocation sous-optimale des ressources financières disponibles. Le graphique 1 montre que la qualité de l'information de crédit reste particulièrement faible dans les pays les moins avancés et dans les pays à faible revenu. Dans ces mêmes pays, seules 16% des entreprises formelles ont recours au financement bancaire pour financer leurs investissements tandis qu'elles sont plus de 30% dans les pays à revenu élevé. C'est aussi dans ces pays que le crédit au secteur privé est le plus faible en pourcentage du PIB : il atteint presque 90% dans le monde en moyenne alors qu'il ne dépasse pas 20% dans les pays à faible revenu par exemple (voir graphique 2).

Graphique 2 : Pénétration de l'activité bancaire

(Source : Banque mondiale, World Development Indicators)



Des distorsions peuvent aussi apparaître lorsque cohabitent un système financier formel et des opérateurs financiers informels. Cette dualité se caractérise par des hétérogénéités de pratiques financières (sécurisation de l'épargne, recouvrement, tarification, garanties, etc.) qui induisent aussi une segmentation socio-économique du marché. L'absence de cadre réglementaire applicable au secteur informel tend aussi à renforcer cette segmentation. Si elle n'est pas dommageable en soi, la segmentation des systèmes financiers peut contribuer à entériner des pratiques qui sont parfois éloignées des standards internationaux. Dans certains cas, les réformes destinées à favoriser la convergence des systèmes financiers formels et informels peuvent présenter un coût social important (liquidation de structures fortement implantées dans certaines régions mais non viables, retrait d'agréments, clôture de comptes, etc.).

Les institutions financières elles-mêmes ne sont pas exemptes de vulnérabilités. Sur le plan financier, elles sont en forte demande de ressources de long terme (capital et dette) pour équilibrer leur bilan qui reste composé pour une très large part de ressources et de créances de court terme (dépôts et crédits). Dans certains pays, les ressources de court terme restent aussi insuffisantes pour répondre à une demande de financement qui croît rapidement. La disponibilité de ressources financières pour accompagner la croissance des institutions financières constitue ainsi un enjeu majeur en Afrique subsaharienne.

“

La disponibilité de ressources financières pour accompagner la croissance des institutions financières constitue un enjeu majeur en Afrique subsaharienne.

Hormis en Afrique du Sud, la plupart des groupes bancaires doivent faire appel à des ressources étrangères pour soutenir leur croissance. L'étroitesse des marchés financiers locaux et la rusticité des produits échangés ne permettent pas toujours aux institutions financières de drainer une épargne suffisante auprès des investisseurs.

Sur le plan de l'organisation interne, des fragilités apparaissent en matière de gestion des risques. Par les choix d'allocation qu'elles opèrent, les institutions financières ont vocation à s'exposer à différents types de risques. Le premier d'entre eux est naturellement le risque que l'emprunteur ne rembourse pas l'institution financière dont il est le client. Les institutions financières ont par ailleurs la possibilité de mutualiser les risques encourus. Cette capacité est essentielle pour maintenir une activité de financement malgré la survenue régulière d'événements susceptibles d'affecter la capacité de remboursement de certains emprunteurs. Dans certains pays en développement, la concentration de l'activité économique autour de quelques secteurs clés restreint l'aptitude des opérateurs financiers à mutualiser les risques et expose ceux-ci à des effets de dégradation globale de l'actif (secteur des énergies fossiles, agriculture, etc.). Or, les méthodes et les outils d'évaluation des risques sont souvent incomplets et la filière « Risques » insuffisamment structurée au sein des institutions financières. Un certain nombre d'opérateurs connaissent des taux élevés de prêts douteux qu'ils ne parviennent pas toujours à provisionner de manière satisfaisante au regard des standards internationaux. Le niveau moyen de prêts douteux dans les pays à faible revenu était par exemple de 11% en moyenne entre 2004 et 2014 tandis qu'il n'était que de 3% dans les pays à revenu élevé et de 5% en moyenne dans le monde. La dégradation de la qualité de l'actif grève la rentabilité des institutions financières qui peinent parfois à mobiliser l'expertise et les ressources nécessaires pour engager les réformes organisationnelles et processuelles requises.

Dans certains contextes, les structures de gouvernance des institutions financières présentent aussi des vulnérabilités. La composition des conseils d'administration, l'organisation et le mandat des comités internes ou encore l'organisation des processus de décision ne permettent pas toujours aux décideurs de prendre les décisions les plus favorables à l'institution qu'ils dirigent. Dans ce contexte, la stratégie d'investissement des institutions financières n'est pas toujours clairement arrêtée.

“

Les méthodes et les outils d'évaluation des risques sont souvent incomplets et la filière « Risques » insuffisamment structurée au sein des institutions financières.

Le renforcement des fonctions de contrôle interne, d'inspection et de pilotage stratégique constitue à cet égard un enjeu central dans un certain nombre de pays en développement.

Enfin, la régulation des activités financières souffre de plusieurs limites. Si la réglementation fait l'objet d'une mise à jour régulière, son champ d'application exclut parfois des activités pourtant en fort développement (activités transfrontalières, véhicules *ad hoc*, finance digitale, plateforme de transferts, etc.). Le développement rapide des groupes financiers régionaux en Afrique pose par exemple la question de l'harmonisation réglementaire et de la centralisation de la supervision de ce type d'acteurs. Dans certains pays, la part des activités financières non régulées est importante et peut induire un risque systémique⁸ pour le secteur⁹. De manière générale, le régulateur rencontre souvent des difficultés pour s'adapter en temps réel à un contexte et des pratiques qui évoluent rapidement. Parallèlement, l'application effective de la réglementation reste un point de fragilité majeure dans les pays en développement : en effet, elle nécessite une collecte d'information efficace et fiable, des contrôles réguliers et, le cas échéant, une correcte application des dispositifs de sanction. Les superviseurs nationaux sont insuffisamment dotés pour assurer ces différentes tâches. La supervision s'effectue souvent sur la base d'un contrôle administratif et systématique, trop rarement sur la base d'une cartographie préalable des risques tandis que certains superviseurs ne disposent pas des ressources et des marges de manœuvre suffisantes pour imposer une sanction (pénalité, retrait de licence, liquidation, etc.).

La gestion de la liquidité dans le système financier peut aussi rencontrer un certain nombre de difficultés dans les pays en développement. En effet, les outils de politique monétaire actionnés par les banques centrales pour réguler la liquidité disponible

“

Dans certains pays, la part des activités financières non régulées est importante et peut induire un risque systémique pour le secteur.

dans le système financier domestique voient parfois leurs effets limités par des contraintes instrumentales ou macroéconomiques inhérentes aux économies en développement. Dans certains pays en développement particulièrement fragiles, la capacité de la banque centrale à exercer son mandat de régulation de la liquidité domestique reste fortement tributaire de la conjoncture économique nationale et internationale. La légitimité de la banque centrale, ses capacités techniques internes et l'adéquation de ses outils peuvent constituer d'autres freins à une bonne gestion de la liquidité dans le système financier. Des situations de surliquidité peuvent apparaître et provoquer des phénomènes de bulle dans certains secteurs dont la capacité d'absorption est faible (immobilier, tourisme notamment)¹⁰. Inversement, la crédibilité de la banque centrale dans son rôle de prêteur en dernier ressort n'est parfois pas suffisante pour maintenir la confiance des acteurs dans le système. La capacité de la banque centrale d'éviter les phénomènes de raréfaction soudaine de la liquidité et, de manière plus générale, de lutter contre la propagation d'une crise financière, qu'elle soit d'origine exogène ou endogène, est pourtant déterminante.

Les crises financières : des causes localisées et des conséquences globales

Les crises financières dans les pays en développement peuvent avoir différentes origines. Un choc exogène sur les prix peut déstabiliser de manière brutale un secteur important de l'économie (extraction, agriculture, etc.) et entraîner ainsi la dégradation simultanée d'une partie significative de l'actif de plusieurs institutions financières. Lorsque ce choc est particulièrement important, il peut fragiliser aussi les équilibres macroéconomiques du pays. La sensibilité de l'actif des banques nigérianes aux variations des prix du pétrole illustre ce type de vulnérabilité¹¹.

Les économies en développement sont aussi exposées au rapatriement soudain de liquidités internationales¹². Ces mouvements imprévisibles, qui peuvent être d'ampleur importante, ont des conséquences significatives sur les institutions financières ainsi que sur des marchés financiers locaux souvent étroits et peu liquides. Ils résultent par exemple d'une évolution de la politique monétaire dans les pays industrialisés ou d'un changement de la perception du risque associée à des marchés souvent mal connus. Ils génèrent des difficultés de refinancement à court terme pour les entités qui se refinancent sur les

⁸ On peut définir le risque systémique comme le risque qu'un événement particulier entraîne par réactions en chaîne des effets négatifs considérables sur l'ensemble du système financier pouvant occasionner une crise générale de son fonctionnement. Le risque systémique se caractérise aussi par des conséquences négatives importantes sur les agents non financiers.

⁹ Le FMI rappelle régulièrement l'importance des activités non régulées au sein du système financier chinois et le risque systémique sous-jacent : voir notamment « China : Financial System Vulnerabilities – Shadow exposures, funding, and risk transmission », IMF Country Report – Selected Issues, 2016.

¹⁰ Pour une analyse des liens entre croissance accélérée du crédit et crise financière dans les pays en développement et pour un décryptage de la crise bancaire nigériane de 2009, voir D. Marchettini, R. Maino, « Systemic Risk Assessment in Low Income Countries: Balancing Financial Stability and Development », IMF Working Paper, 2015. Pour une analyse de l'impact des dispositifs d'échange d'information financière sur la prévention des bulles de crédit, voir notamment S. Guérou, F. Léon, « Information Sharing, Credit Booms, and Financial Stability », FERDI Working Paper, 2016.

¹¹ Pour une analyse des effets de la fluctuation des cours du pétrole brut sur le marché financier nigérian et le rôle du taux de change comme politique contra-cyclique, voir notamment Terfa W. Abraham, « Exchange Rate Policy and Falling Crude Oil Prices: Effect on the Nigerian Stock Market », Central Bank of Nigeria, Journal of Applied Statistics, 2016. Pour une analyse théorique des impacts d'un choc négatif du prix des matières premières sur le secteur financier dans un pays exportateur, voir par exemple Tidiane Kinda, Montfort Mlachila et Rasmané Ouedraogo, « Commodity Price Shocks and Financial Sector Fragility », IMF Working Paper, 2016.

¹² Ces mouvements correspondant à un arrêt brutal des flux de capitaux sont appelés « sudden stop », lesquels engendrent à leur tour une récession marquée. Pour une caractérisation théorique, voir notamment G. Calvo, « Capital Flows and Capital-Market Crises: The Simple Economics of Sudden Stops », Journal of Applied Economics, 1998. Pour une application à la crise de 2008, voir notamment Direction Générale du Trésor, « Quels pays émergents ont été victimes d'un arrêt brutal des entrées de capitaux pendant la crise ? », 2010.

marchés financiers internationaux ou auprès de leur maison mère¹³. Si ces phénomènes touchent moins les pays les moins avancés qui restent peu intégrés au système financier mondial, ils constituent un facteur de fragilité important dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents.

Les crises financières peuvent aussi avoir des racines endogènes. Elles peuvent trouver leur origine dans le ralentissement économique ou dans une dynamique d'endettement non soutenable des agents publics ou privés. Elles se matérialisent dans les deux cas par une dégradation de la qualité de l'actif en risque des institutions financières et par une interruption brutale de l'activité de crédit. Une dégradation rapide de la qualité de l'actif d'une banque peut entraîner sa défaillance et, par ricochet, celle de ses créanciers. La dégradation soudaine de la confiance dans le système financier peut aussi entraîner un retrait massif des dépôts et menacer la liquidité des institutions financières visées¹⁴. De manière générale, les crises financières de 1997

en Asie ou la crise dite « des subprimes » de 2008 illustrent l'ampleur de la faculté de contagion des crises financières¹⁵.

La capacité de la puissance publique à déployer des dispositifs d'urgence visant à freiner l'extension de la crise reste souvent limitée dans les pays en développement. L'efficacité restreinte des outils de gestion des crises financières (maintien de la liquidité sur le marché interbancaire, lutte contre la fuite des dépôts, etc.) empêche souvent de préserver une stabilité minimale dans le système financier. Dans la plupart des cas, la méfiance des déposants est renforcée par l'absence ou l'inefficacité des systèmes de garantie des dépôts. Après l'extension de la crise, la restructuration des actifs touchés, qui nécessite le plus souvent des réformes sensibles, affecte durablement les performances du secteur financier si elle n'est pas engagée rapidement. Les programmes d'assainissement du secteur ne voient le jour qu'au prix d'un fort volontarisme politique dans la mesure où ils mobilisent souvent d'importants moyens budgétaires¹⁶.

Une mutation rapide du secteur depuis la crise financière internationale

La révision du cadre réglementaire applicable aux opérateurs financiers (banques et assurances) constitue l'évolution la plus notable en termes de régulation prudentielle. Les principes de Bâle 3 visent notamment à renforcer la qualité des fonds propres des institutions financières, à revoir le cadre d'appréciation des risques ainsi qu'à mieux contrôler les risques d'insolvabilité et d'illiquidité, notamment pour les établissements financiers les plus importants¹⁷. En Afrique subsaharienne par exemple, tous les groupes bancaires estiment être conformes aux normes de Bâle 1 tandis que moins de la moitié considèrent se conformer aux normes de Bâle 2 et environ un sur cinq aux normes de Bâle 3¹⁸. Sur le plan de la régulation des systèmes financiers, il faut aussi noter une adaptation du mandat des banques centrales dont un des objectifs explicites est désormais le maintien de la stabilité financière¹⁹. Si les modalités d'exercice de ce nouveau mandat restent encore à préciser, cette évolution confirme, s'il en était besoin, l'importance de préserver la stabilité financière pour maintenir les équilibres économiques et sociaux.

Dans le prolongement de ces évolutions réglementaires²⁰ et dans un contexte macroéconomique qui s'y prête (liquidité abondante, taux d'intérêt bas, etc.), une réflexion s'est engagée pour mobiliser plus amplement la liquidité disponible sur les marchés

“

De nouveaux produits de marché permettent de canaliser la liquidité détenue par des investisseurs nationaux et internationaux à la recherche d'impacts économiques, sociaux ou environnementaux.

financiers. De nouveaux produits de marché permettent en effet de canaliser la liquidité détenue par des investisseurs nationaux et internationaux à la recherche d'impacts économiques, sociaux ou environnementaux. Les titres obligataires « verts » (*Green bonds*) ou « à impacts sociaux » sont les principaux exemples de ces nouveaux supports d'investissement destinés à canaliser une liquidité abondante et peu chère vers certaines catégories de projets. La multiplication de ce type de supports appellera certainement dans les années à venir une normalisation des critères d'éligibilité des investissements sous-jacents. Par ailleurs,

¹³ Pour une analyse des conséquences de l'interruption de l'activité de crédit international sur la croissance en Amérique latine, voir par exemple H. Kamil, K. Rai, « The Global Credit Crunch and Foreign Banks' Lending to Emerging Markets : Why Did Latin America Fare Better ? », IMF Working Paper, 2010.

¹⁴ Pour une étude des canaux de transmission et des conditions d'information conduisant à une dégradation soudaine de la confiance des déposants, voir par exemple Martin Brown, Stefan T. Trautmann and Razvan Vlahu, « Understanding Bank-run contagion », Macroprudential Research Paper, European Central Bank, 2014.

¹⁵ Pour une analyse du risque systémique ainsi qu'un état des lieux des réponses qui pourraient être envisagées en matière de supervision, de régulation et de résolution des crises, voir notamment Jean-François Lepetit, « Rapport sur le risque systémique », La Documentation Française, avril 2010.

¹⁶ Pour une analyse de la restructuration du secteur financier indonésien après la crise de 1997 et les enseignements tirés pour les pays en développement, voir notamment M. Pangestu, « The Indonesian Bank Crisis and Restructuring: Lessons and Implications for other Developing Countries », G-24 Discussion Paper Series, United Nations Conference On Trade And Development, 2003 ; Voir aussi E. Detragiache, G. Ho, « Responding to Banking Crises: Lessons from Cross-Country Evidence », IMF Working Paper, 2010.

¹⁷ Pour un état des lieux des évolutions en matière de réglementation et de supervision, ainsi qu'une analyse comparée entre les systèmes financiers touchés ou non par la crise, voir par exemple Martin Čihák & al, « Bank Regulation and Supervision around the World, a crisis update », Policy Research Working Paper, World Bank, déc. 2012.

¹⁸ Voir BEI, « Le secteur Bancaire en Afrique subsaharienne », novembre 2016.

¹⁹ Pour une revue des enjeux liés à l'évolution du mandat des banques centrales au lendemain de la crise financière internationale, voir notamment « Les enjeux de la gouvernance des banques centrales », rapport établi par le Groupe sur la gouvernance des banques centrales, Banque des règlements internationaux, 2009.

²⁰ Pour un état des lieux des conséquences de la réforme de Bâle 3 sur la restriction de l'activité des institutions financières et une identification de leurs stratégies face aux exigences d'augmentation de fonds propres, voir par exemple M. Andrieu, V. Tomšik, J. Vlček : « Banks' Adjustment to Basel III Reform: A Bank-Level Perspective for Emerging Europe », IMF Working Paper, 2017. Pour une analyse des conséquences et des enjeux de Bâle 3 au sein des pays en développement et des marchés émergents, voir par exemple Basel Consultative Group : « Impact and implementation challenges of the Basel framework for emerging market, developing and small economies », Bank for International Settlements, 2014.

l'installation définitive de ces supports dans le paysage financier passera sans doute par l'apparition d'un signal véritablement différenciant (signal prix), au-delà des signaux favorables que de tels supports véhiculent déjà en termes de promotion d'un développement plus durable.

Parallèlement à ces évolutions, de nouveaux modèles de financement émergent qui entendent profiter des économies d'échelle qu'offre la digitalisation des processus et des données. La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) estime que 34,5% de la population adulte résidant au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) disposait d'un compte dans une institution formelle (banque, IMF, caisses d'épargne ou bureaux de poste) en 2014. En associant les utilisateurs des services de monnaie électronique, cette proportion atteint 61,7%²¹. En 2013, le *World Bank Findex* estime que la digitalisation des services financiers réduirait de 80 à 90 % le coût de ces services. Les services de dépôts et de retrait d'argent seraient les principaux gisements d'économie²².

Les modèles en cours d'émergence proposent notamment de rapprocher l'investisseur potentiel du porteur de projet au travers d'une plateforme de financement participatif. L'investisseur effectue lui-même son choix d'allocation sur la plateforme qui lui offre la possibilité de contribuer au financement d'un projet sous forme de don, de prêt ou d'apport en capital. D'autres opérateurs de services financiers utilisent la technologie numérique pour offrir à leurs clients la possibilité de gérer un portefeuille électronique (*mobile wallet*), d'effectuer des transferts électroniques ou des paiements sécurisés sans échange d'espèces.

Les opérateurs de télécommunications ont ainsi pénétré le marché du financement des particuliers en mobilisant leur réseau d'abonnés. Outre les opérateurs de téléphonie mobile ou de télécoms, les émetteurs de monnaie électronique, les détaillants ou encore les bureaux de poste peuvent également être prestataires de services financiers numériques.

Le développement de la finance digitale²³ entraîne aussi des évolutions importantes au sein du secteur financier traditionnel. Les institutions financières développent une série de services et d'applicatifs destinés à leur clientèle. Ces outils permettent de toucher les populations résidant dans des zones reculées et de compenser ainsi la faible couverture du réseau d'agences²⁴. La digitalisation de certains processus (notation automatique, connaissance du client, etc.) permet aussi de réduire les coûts opérationnels dans certains métiers²⁵. Cette réduction des coûts autorise la création de nouveaux produits qui ne présentaient pas les caractéristiques de rentabilité minimale auparavant.

Le développement du « nano-prêt » s'inscrit dans cette dynamique et permet aux institutions financières de toucher de nouvelles catégories de population en proposant des conditions financières plus attractives. Opportunité formidable pour développer l'accès au crédit, ces évolutions ne sont néanmoins pas sans poser de questions en termes de transparence, de régulation et de protection des clients.

“

Opportunité formidable pour développer l'accès au crédit, les évolutions de la finance digitale ne sont néanmoins pas sans poser de questions en termes de transparence, de régulation et de protection des clients.

²¹ Voir CGAP, « Évaluation du marché des services financiers numériques dans l'UEMOA », Working Paper, 2016.

²² Voir notamment R. Voohries et J. Lamb, « Fighting poverty, Profitably », Bill and Melinda Gates Foundation, 2013.

²³ On définit la finance digitale comme l'offre de services financiers numériques (DFS, de l'anglais Digital Financial Services), véhiculée par téléphone mobile ou guichet automatique bancaire (GAB). Cette offre comprend les services numériques de transfert, de paiement, de monnaie électronique, d'épargne, d'assurance et de crédit.

²⁴ Pour une démonstration du lien positif entre le développement des transactions numériques et la croissance économique, ainsi qu'un accès plus large, transparent et diversifié aux services financiers, voir par exemple World Bank Development Research Group, « The Opportunities of Digitizing Payments : how digitization of payments, transfers and remittances contributes to the G20 goals of broad-based economic growth, financial inclusion, and women's economic empowerment », Better Than Cash Alliance, Bill & Melinda Gates Foundation, 2014.

²⁵ A cet égard, au-delà du développement croissant des services financiers et des paiements numériques, le crédit numérique connaît une importante progression ces dernières années. L'évaluation du risque de crédit est réalisée de manière automatique sur la base des données numériques disponibles (relevés du téléphone mobile). Plusieurs questions restent encore en suspens et devront faire l'objet de nouvelles normes (conditions préalables à l'octroi de crédit, accès minimal à une infrastructure de télécommunication, limitation des risques pour le consommateur, etc.). Pour une analyse des fonctionnalités du crédit numérique, voir par exemple B-H Hwang, C. Tellez : « The Proliferation of Digital Credit Deployments », CGAP, 2016.

2.

**LE GROUPE AFD
A CONSTRUIT AVEC
LES SYSTÈMES FINANCIERS
LOCAUX DES RÉPONSES
EFFICACES AUX DÉFIS DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

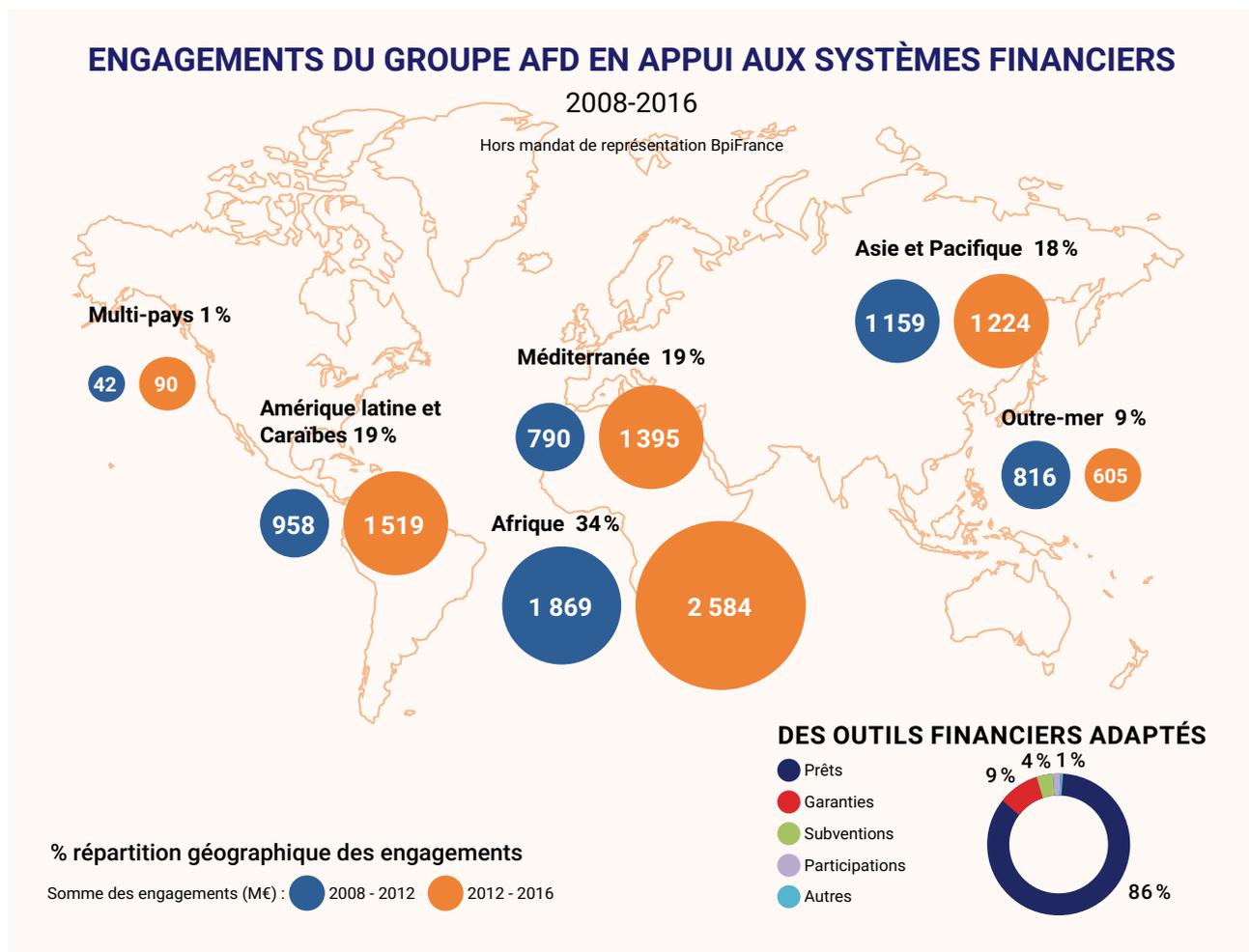
Une activité dynamique centrée sur l'Afrique continentale

L'activité d'appui aux systèmes financiers représente 1,2 milliard d'euros d'engagement annuel en moyenne depuis 2008 (voir carte ci-dessous). Elle a connu une croissance rapide lors de la dernière décennie puisqu'elle a crû de 40 % entre les périodes 2008-2012 et 2012-2016. Cette croissance a été particulièrement forte en Afrique subsaharienne (+38 %), en Amérique latine (+59 %) et dans la région Méditerranée (+77 %). Le niveau de structuration élevé des marchés de capitaux asiatiques limite de facto l'activité du Groupe AFD qui n'a crû que de 6 % dans cette zone pendant la période.

La répartition géographique de l'activité reflète les priorités d'intervention du Groupe AFD. L'Afrique subsaharienne concentre plus de 30 % des volumes engagés. L'activité est ensuite également répartie à hauteur de 20 % environ entre la région Méditerranée, l'Amérique latine et l'Asie. L'activité en Outre-Mer représente 9 % des activités du Groupe mais reste caractérisée par

une fluctuation relativement élevée ; les conditions de liquidité dans les différentes zones d'intervention ultra-marines conditionnent fortement l'implication du Groupe AFD.

Les prêts constituent le principal outil mobilisé par le Groupe pour accompagner les systèmes financiers locaux (85 % du volume d'engagements en moyenne). En Afrique subsaharienne, les outils de subvention et de garanties sont souvent mobilisés en complément de l'outil de prêt. Les garanties représentaient 21 % des engagements en Afrique subsaharienne en moyenne entre 2012 et 2016. Le montant des subventions engagées reste quant à lui relativement faible (4 % des engagements totaux, soit environ 50 millions d'euros par an en moyenne) mais leur rôle catalytique est essentiel. Les financements en subvention se concentrent dans les pays prioritaires d'intervention de l'aide française, notamment en Afrique de l'Ouest et centrale, dans les pays fragiles, au Maghreb et dans quelques pays d'Asie.



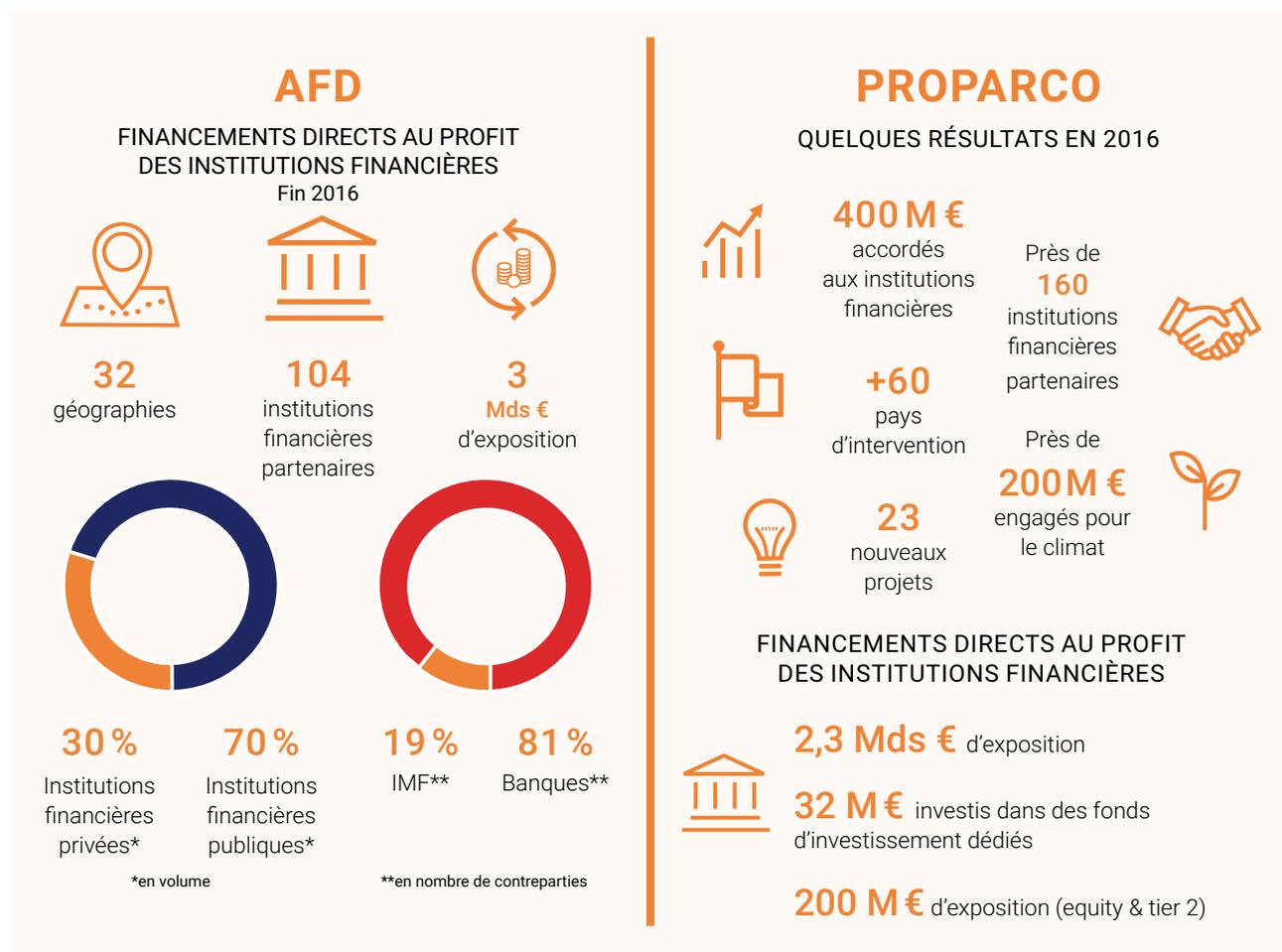
Le financement direct des institutions financières locales, un positionnement original du Groupe AFD

Au cours de la dernière décennie, le Groupe AFD a développé une activité de financement direct au profit des institutions financières locales. Qu'elle prenne la forme d'un prêt, d'une prise de participation ou d'une garantie, cette activité constitue un marqueur important de l'identité du Groupe par rapport à d'autres bailleurs de fonds. Cette activité permet d'adapter les opérations de financement aux besoins des acteurs locaux et de bâtir, en partenariat avec ceux-ci, des programmes ciblés sur certaines catégories de clients. En travaillant en direct avec elles et en accompagnant leur autonomie de financement, ce type d'intervention permet aussi d'établir une relation de confiance de long terme avec les institutions financières partenaires et de construire une connaissance approfondie des dynamiques inhérentes aux marchés de capitaux locaux. Le Groupe AFD

travaille directement avec plus de 150 institutions financières privées et publiques dans plus de 60 pays pour un total d'exposition à fin 2016 qui dépasse 5 milliards d'euros (voir le schéma ci-dessous).

“

Le Groupe AFD a développé une activité de financement direct au profit des institutions financières locales.



Un effet catalytique pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

Les programmes déployés par le Groupe AFD ont contribué à orienter l'investissement vers des objectifs de développement durable. Au travers de ses différents outils, le Groupe AFD a permis de catalyser l'investissement privé à hauteur de 2,3 milliards d'euros en 2016. Le Groupe AFD a notamment accompagné le financement du tissu productif local constitué principalement de petites et moyennes entreprises. En moyenne, plus de 12 000 PME ont bénéficié des financements du Groupe AFD chaque année entre 2014 et 2016.

Au travers de lignes de crédit thématiques, le Groupe AFD contribue aussi à l'évolution du mix énergétique ainsi qu'au financement du secteur agricole et rural dans les pays partenaires. Environ 1200 exploitations agricoles ont bénéficié d'un financement indirect de l'AFD en 2016. Les financements du Groupe AFD contribuent aussi à l'installation de nouvelles capacités d'énergie renouvelable, au financement de l'efficacité énergétique et au raccordement de nombreux

“

Les programmes déployés par le Groupe AFD ont contribué à orienter l'investissement vers des objectifs de développement durable.

foyers au réseau électrique. Par exemple, en 2016, plus de 180 Mégawatts de capacités additionnelles d'énergie renouvelable ont pu être installées grâce aux programmes de soutien financier et technique proposés par le Groupe AFD. Le schéma ci-dessous reprend l'ensemble de ces contributions entre 2014 et 2016.

QUELQUES IMPACTS

LIGNES DE CRÉDIT THÉMATIQUES ET GARANTIES ARIZ - AFD

	2014	2015	2016
 Investissements accompagnés dans le secteur privé (millions €)	631	1 155	1 903
 Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	10 664	15 553	11 108
 Nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD	nd	nd	1 200
 Nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées (MW)	20	238	187
 Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité ou gagnant accès à l'électrification	nd	2 565	17 000

Indicateurs AFD

De nouveaux outils adaptés aux besoins des institutions financières partenaires

Pour accompagner au mieux les institutions financières partenaires, le Groupe AFD a développé des outils financiers et techniques qui permettent de cibler certaines catégories de bénéficiaires ou certains investissements.

Par exemple, **ARIZ** est un dispositif de partage de risque destiné à faciliter l'accès au financement des très petites, petites et moyennes entreprises, des professionnels et des institutions de microfinance (IMF). En offrant une gamme de garanties aux institutions financières, l'outil ARIZ a pour but de soutenir la création et le développement des entreprises et des IMF et de stimuler ainsi le développement d'un tissu économique dynamique.

Cet instrument d'accompagnement permet :

- Aux entreprises, de la petite entreprise artisanale à la PME structurée, d'obtenir plus facilement des crédits d'investissement en monnaie locale ;
- Aux banques : (i) de réduire le risque pris, (ii) d'augmenter leur portefeuille de crédits aux PME/TPE sans porter de risque de change, et (iii) d'améliorer leur ratio de solvabilité avec la signature de l'AFD ;
- Aux institutions de microfinance d'accéder plus facilement aux ressources bancaires.

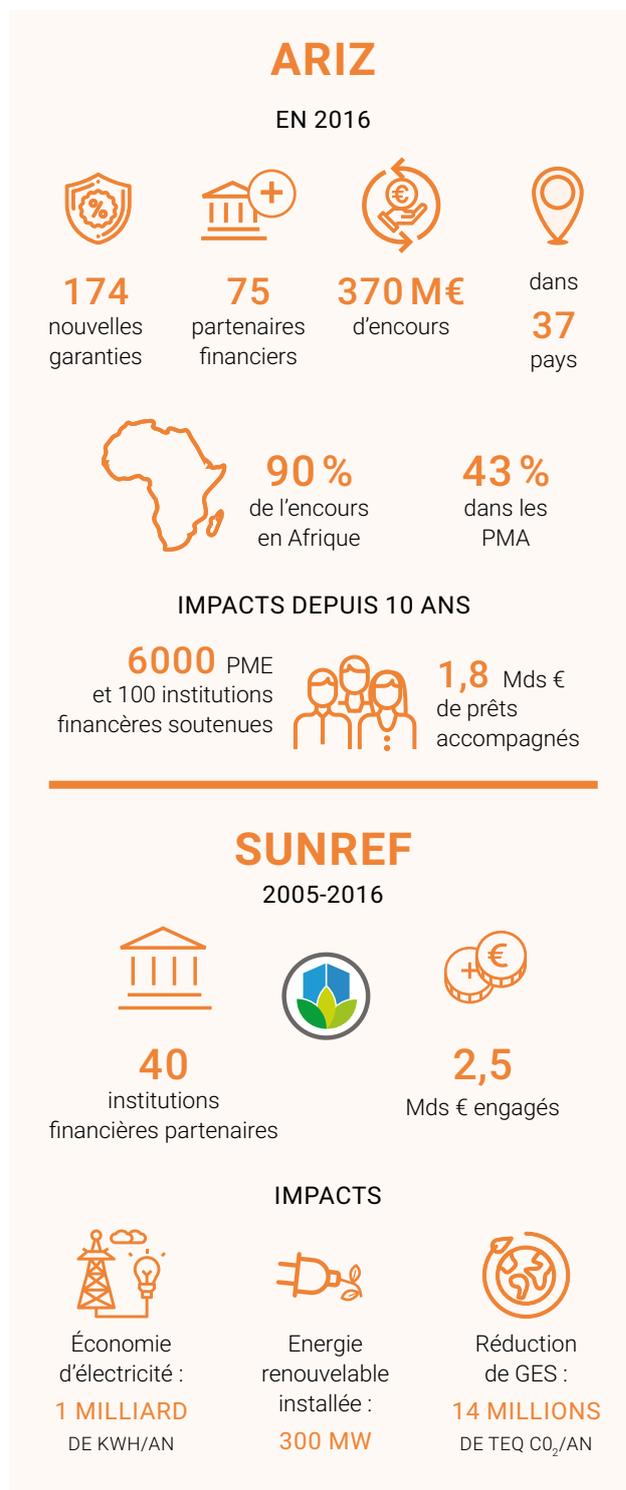
À la fin de l'année 2016, plus de 70 institutions financières béné-

“

En offrant une gamme de garanties aux institutions financières, l'outil ARIZ a pour but de soutenir la création et le développement des entreprises et des IMF.

ficièrent de l'outil de garantie ARIZ dans 37 pays d'intervention (voir schéma). 90 % des garanties ARIZ octroyées l'étaient en Afrique.

Le Groupe AFD a aussi construit l'outil **SUNREF** (Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance) pour développer la capacité des systèmes financiers à soutenir la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Pour promouvoir les investissements dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique et de la dépollution, le produit SUNREF propose d'associer une approche financière et une approche technique. L'approche financière consiste à mettre à la disposition des institutions financières locales des ressources de long terme au travers de prêts souverains ou non souverains. L'analyse des barrières à l'investissement et de la profondeur du marché des financements « verts » doit permettre d'adapter les conditions financières de ces prêts. En complément de cette offre de prêts, un système d'incitations financières, par exemple sous forme de primes à l'investissement, peut compléter le dispositif. Ces primes, versées à différents acteurs du marché, permettent de favoriser le déclenchement



de la décision d'investissement et de réduire le coût global de l'investissement ciblé.

L'approche technique vise à proposer aux acteurs du marché une assistance technique destinée à accompagner la maturation de projets « verts ». Selon le contexte, elle peut proposer d'appuyer les porteurs de projets dans l'élaboration de leur

“

Pour promouvoir les investissements dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique et de la dépollution, le produit SUNREF propose d'associer une approche financière et une approche technique.

programme d'investissement et dans le processus de maturation du projet (études de faisabilité, demande de financement, certification des équipements, etc.). Elle peut aussi appuyer les banques dans l'évolution de leur procédure de crédit, dans la construction de produits financiers dédiés ou encore dans leur politique commerciale afin de favoriser la mise sur le marché d'une offre de crédits « verts ». En outre, elle peut accompagner les partenaires techniques locaux (bureaux d'études, agences techniques, consultants) pour construire une offre d'expertise technique locale de qualité au bénéfice des porteurs de projets et des banques. Enfin, elle peut soutenir les autorités locales dans leur rôle de régulation du marché du financement d'investissements « verts » (certification des équipements, construction d'un cadre réglementaire favorable, contrôles, etc.). Depuis 2005, l'outil SUNREF a été déployé auprès d'une quarantaine d'institutions financières et a permis d'éviter l'émission de 14 millions de teqCO2 (voir schéma).

Enfin, la **Facilité Inclusion financière** permet au Groupe AFD d'intervenir dans des contextes fragiles pour soutenir les institutions financières, notamment les institutions de microfinance, qui souhaitent développer leur activité au profit de populations vulnérables. Cette Facilité, adossée à une ressource en subvention, permet de construire des programmes de financement et d'assistance technique au profit des partenaires du Groupe AFD à hauteur de 12 millions d'euros par an en moyenne. Ces programmes peuvent être financés sous forme de dons ou sous forme de prêts en monnaie locale.

La Facilité Inclusion financière a notamment permis de soutenir le financement d'activités génératrices de revenus dans le monde rural et agricole. Elle a permis aussi de soutenir des initiatives innovantes pour le financement de l'habitat, de l'assainissement ou dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La Facilité Inclusion financière a aussi permis d'accompagner le développement de la micro-assurance santé ou de la finance digitale par exemple. Enfin, elle a permis de soutenir la modernisation du cadre réglementaire et prudentiel dans le domaine de la microfinance.

Entre 2004 et 2016, 70 projets ont été financés par la Facilité Inclusion financière. Ces projets ont bénéficié directement à 36 IMF dans 20 pays et aux structures nationales de promotion ou de supervision du secteur dans 7 pays. La Facilité Inclusion financière a permis au Groupe AFD de se positionner comme un bailleur de référence dans le domaine de l'inclusion financière. Sa souplesse a permis de construire des opérations adaptées aux contextes les plus fragiles et de soutenir l'adaptation des IMF partenaires aux différents enjeux auxquels elles font face (extension géographique, renforcement des compétences, digitalisation des processus, etc.).

Une amélioration continue des opérations du Groupe AFD

Les programmes mis en place par le Groupe AFD font régulièrement l'objet d'évaluations ex-post indépendantes qui permettent de mesurer l'atteinte des résultats de développement et d'ajuster, si besoin, la structuration des opérations futures. Ces évaluations ont relevé les facteurs d'amélioration suivants²⁶.

L'importance du renforcement de capacités

Lorsqu'elles se donnent pour ambition de transformer les pratiques des acteurs financiers, les opérations du Groupe AFD atteignent d'autant plus facilement leurs objectifs que les composantes de financement et de renforcement de capacités sont étroitement associées. Tout décalage dans la mise en place de ces composantes dégrade l'efficacité du programme. Dans la mesure du possible, la composante de renforcement de capacités doit bénéficier au partenaire financier et aux ministères ou structures techniques associées au programme. Lorsque le programme vise à servir des catégories de populations particulièrement vulnérables, la composante de renforcement de capacités doit aussi pouvoir bénéficier à ces segments de clientèle.

Sélection des partenaires financiers

Parmi les enseignements à retenir des évaluations ex-post, le profil des institutions financières partenaires du Groupe AFD constitue un autre point d'attention. Les partenaires du Groupe AFD sont souvent des institutions qui présentent des profils relativement peu risqués. Ils sont souvent adossés à des groupes bancaires internationaux. Ce positionnement permet de limiter la prise de risque du Groupe AFD mais limite parfois le déploiement des programmes dans des zones peu ou mal desservies (zones rurales) ou auprès de populations exclues des systèmes financiers. Le Groupe AFD doit être en mesure de travailler avec des partenaires financiers qui disposent d'un maillage territorial le plus étendu possible et qui sont directement en prise avec des catégories de clients réputés plus risqués (PME, secteur informel, zones rurales, etc.).

²⁶ Voir notamment B. Crépon, F. Devoto, E. Duflou et W. Parienté, « Evaluation de l'impact du microcrédit en zone rurale au Maroc » (2012) et J.-D. Naudet et S. Oktar, « Méta-évaluation des projets 'Lignes de crédit' » (2012).

Associer un appui pour faire évoluer le contexte réglementaire et les politiques publiques

Un troisième constat est que le Groupe AFD gagnerait à structurer de manière plus systématique des programmes d'appui aux autorités de régulation des systèmes financiers. En complément de ses opérations de financement direct, le Groupe AFD devrait être en capacité d'accompagner la modernisation du cadre réglementaire applicable aux institutions financières avec lesquelles il travaille. Si le mandat du Groupe AFD ne permettait pas de déployer des actions volontaristes dans le domaine de la gouvernance jusqu'à peu, l'action du Groupe en matière d'appui à la régulation des activités de microfinance au Maghreb et en Afrique de l'Ouest a été saluée.

Les évaluations confirment que ce type d'accompagnement, en complément des projets financés, permet d'atteindre des objectifs de transformation systémique (assainissement du système financier, évolution des pratiques des acteurs, amélioration de la résilience, etc.).

Additionnalité et impacts

Les évaluations ex-post mettent enfin en lumière l'importance de la structuration initiale des programmes d'appui aux systèmes financiers. Les questions d'additionnalité et de subsidiarité doivent notamment constituer des points de vigilance constants. L'introduction d'un élément-don doit être associée à une transformation durable des pratiques de l'institution financière partenaire.

L'élément-don peut aussi permettre d'accélérer le financement d'investissements spécifiques ou de servir des segments de clientèle peu enclins à mobiliser des ressources auprès du secteur financier. En tout état de cause, ces programmes doivent faire l'objet d'un suivi particulier afin d'éviter tout effet d'aubaine.

Enfin, les programmes d'appui aux systèmes financiers présentent des spécificités que le cadre d'évaluation de ces programmes doit prendre en compte. Un certain nombre de résultats de développement ne font l'objet d'aucune revue systématique faute de méthodologie adaptée (transformation de l'institution financière partenaire, effets d'entraînement du système d'incitation financière, caractère pluri-acteurs des programmes, etc.). Le Groupe AFD contribuera à toute réflexion qui permettrait d'améliorer la robustesse de la méthodologie d'évaluation des programmes d'appui aux systèmes financiers.

“

L'introduction d'un élément-don doit être associée à une transformation durable des pratiques de l'institution financière partenaire.

3.

UNE STRATÉGIE GLOBALE EN FAVEUR DES SYSTÈMES FINANCIERS

Dans le prolongement des actions déjà engagées, le Groupe AFD entend mettre l'accompagnement des systèmes financiers au cœur des réponses qu'il souhaite apporter aux défis du développement durable. **Pour la période 2018-2022, la stratégie d'appui aux systèmes financiers se donne pour finalité de contribuer à bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables.** La stratégie d'intervention sera structurée autour de trois objectifs prioritaires.

Ces trois objectifs doivent permettre au Groupe de soutenir les mutations du secteur qui contribuent le plus sensiblement à la réduction des vulnérabilités individuelles, à la promotion d'un développement plus durable et à la consolidation des systèmes financiers.



Accès : promouvoir l'accès aux systèmes financiers

Cet objectif doit permettre de favoriser l'accès à des services financiers adaptés aux besoins du ménage ou de l'entrepreneur qui les sollicite. L'accès à cette offre financière doit se faire dans des conditions de sécurité juridique et de transparence suffisantes pour créer les conditions d'un accès équitable, pérenne et soutenable pour les différentes catégories de clients.



Transition : accompagner l'émergence d'un nouveau modèle de finance durable

Cet objectif doit permettre aux systèmes financiers de jouer un rôle central dans les transitions économiques, sociales et environnementales à venir. Dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de l'éducation, du logement ou encore

du numérique par exemple, les systèmes financiers pourront jouer un rôle actif pour accélérer les mutations déjà à l'œuvre et identifier les initiatives les plus porteuses.



Consolidation : consolider les systèmes financiers

Cet objectif doit permettre de soutenir le développement des acteurs financiers tout en confortant les fondements du cadre institutionnel et réglementaire dans lequel ils opèrent. En effet, garantir la mise en œuvre d'une réglementation adaptée, sécuriser les opérations de financement et protéger les clients sont autant de missions qui incombent aussi aux acteurs des systèmes financiers.

L'ensemble des opérations du Groupe AFD seront engagées dans le respect des principes de responsabilité des opérateurs financiers, de transparence et de protection des clients. L'encadré page 39 décrit la politique de responsabilité des intermédiaires financiers que le Groupe AFD applique dans le cadre de ses opérations de soutien aux systèmes financiers locaux.



Le Groupe AFD entend mettre l'accompagnement des systèmes financiers au cœur des réponses qu'il souhaite apporter aux défis du développement durable.

Accès : favoriser l'accès à une offre financière adaptée et diversifiée

Orientation 1

Inciter les intermédiaires financiers à offrir aux ménages des solutions qui leur permettront d'accéder aux services essentiels et de se protéger contre les chocs économiques

En matière de services financiers, les besoins des ménages dans les pays en développement sont liés à la conservation et la mise à disposition de liquidités (dépôt, compte courant), à des facilités de paiement ainsi qu'à des crédits de court ou moyen terme pour étaler un paiement important ou réduire la saisonnalité de certains revenus. Ces ressources permettent aux ménages de bénéficier de services essentiels de première nécessité tels que l'énergie, l'eau, le logement ou encore les services de santé et d'éducation. En Afrique subsaharienne notamment, une large partie de la population reste exclue des systèmes financiers formels. Dans cette région, seulement 34,2% de la population adulte bénéficiait d'un accès à un compte en 2014 – dont 29,9% de la population féminine – soit à peine la moitié de la moyenne mondiale qui était de 61,5% la même année²⁷. Par ailleurs, le

maillage territorial reste largement déficient, ce qui ne permet pas de fournir une offre adaptée au monde rural. En milieu urbain, la couverture est meilleure mais l'accès à un crédit pour des dépenses non directement productives (logement, soins, frais de scolarité, etc.) reste fortement conditionné à la capacité de l'emprunteur de fournir des garanties de remboursement suffisantes (hypothèques, revenus stables, activité formelle, etc.).



En Afrique subsaharienne, une large partie de la population reste exclue des systèmes financiers formels. Seuls 34,2% de la population adulte ont bénéficié d'un accès à un compte en 2014, soit à peine la moitié de la moyenne mondiale.

²⁷ Global Findex, World Bank Group, 2015.

Le Groupe AFD proposera d'accompagner les intermédiaires financiers qui souhaitent diversifier leur offre de services au profit des services essentiels que sont notamment le logement, l'énergie, l'eau, la santé ou l'éducation. Par ailleurs, le Groupe AFD soutiendra les partenaires financiers qui souhaitent étendre leur périmètre d'action dans des zones reculées où les systèmes financiers sont encore peu présents ou absents. Le Groupe AFD a aussi vocation à faciliter la construction d'une offre financière au profit des populations les plus vulnérables. Dans le cadre des opérations engagées au profit de ces bénéficiaires, l'AFD veillera à promouvoir concomitamment les principes de responsabilité des opérateurs financiers et de protection des clients tels qu'ils sont édictés par la Smart campaign par exemple (transparence, tarification responsable, mécanismes de résolution des plaintes, etc., voir Encadré page 39). Au-delà des produits d'épargne et de crédit, le Groupe AFD soutiendra le développement d'une offre de garantie, d'assurance et de micro-assurance dans des secteurs de première nécessité.

Orientation 2

Inciter les intermédiaires financiers à accompagner les entreprises à tous les stades de développement de leur activité

Selon une enquête conduite par la SFI, la demande de financement des TPE/PME dans les pays en développement était comprise entre 2,1 et 2,6 milliards USD en 2013, soit l'équivalent de 30 à 36 % de l'encours de crédit destiné à ce segment. L'étude estime par ailleurs qu'entre 200 et 245 millions d'entreprises formelles et informelles n'avaient pas accès ou un accès limité au crédit²⁸. Le financement de l'investissement productif des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) s'effectue encore largement sur ressources propres. Dans ce contexte, la modernisation des équipements pour s'adapter à de nouvelles normes ou à l'évolution de la demande est souvent insuffisamment rapide. Les entreprises peinent à saisir les opportunités offertes par l'ouverture de nouveaux marchés, à s'intégrer dans de nouvelles chaînes de valeur et, à terme, à maintenir la rentabilité de leur activité ainsi qu'à créer de l'emploi.

“

Le Groupe AFD s'attachera à favoriser le développement d'une offre financière adaptée aux besoins des entreprises, notamment des plus petites.

“

Le Groupe AFD a vocation à faciliter la construction d'une offre financière au profit des populations les plus vulnérables.

Par ailleurs, l'offre financière destinée aux entreprises en création ou en phase de maturation est souvent très restreinte dans les pays d'intervention du Groupe AFD. En effet, les instruments de soutien à la recherche et à l'innovation privée, de capital-risque ou de capital-investissement, bien qu'en fort développement, restent encore peu développés. Ces projets sont réputés trop risqués pour le secteur bancaire, qui n'ajuste pas ses exigences en termes de garanties aux entreprises en voie de maturation. Ce tissu productif en devenir constitue néanmoins un potentiel important en termes de création d'emplois qualifiés, de diversification de l'économie et de stabilisation des revenus pour les populations urbaines. Des outils de financement et d'appui adaptés aux besoins de ces entrepreneurs (dette, capital « patient », garantie, conseil, etc.) mais aussi à leur profil de risque sont nécessaires pour soutenir la consolidation du tissu productif.

Enfin, l'accès des petites et moyennes entreprises aux systèmes financiers reste entravé par un certain nombre de prérequis administratifs et réglementaires (enregistrement, agrément, production de comptes, etc.) dont l'effet induit d'exclusion ne peut être atténué que par la puissance publique. Selon la Banque mondiale, seules 20 % des entreprises formelles situées en Afrique subsaharienne et 22 % des entreprises situées en Asie de l'Est et Pacifique ont eu recours à une banque pour financer leurs investissements en 2015, contre 30,5 % des entreprises des pays membres de l'OCDE²⁹. Seule une politique publique volontariste de soutien à l'inclusion financière permettra de lever les obstacles administratifs, juridiques et techniques qui pèsent encore sur l'accès au financement des entreprises de petite taille. La structuration de l'activité en filières ou en chaînes de valeur permettra aussi de consolider la solvabilité des entrepreneurs et de faciliter le financement d'un secteur économique dans son ensemble (dans l'agriculture, par exemple).

En agissant conjointement sur l'offre financière destinée aux entreprises, sur les politiques publiques d'inclusion financière et sur la demande de services financiers émanant de clients potentiels, le Groupe AFD s'attachera à favoriser le développement d'une offre financière adaptée aux besoins des entreprises, notamment des plus petites. Le Groupe AFD se donne par ailleurs pour ambition de soutenir l'insertion des entreprises locales dans le commerce international. Ce soutien passera notamment par l'accompagnement d'institutions financières qui développent des outils de trade finance³⁰.

²⁸ P. Stein, O. Pina, Ardic, M. Hommes, « Closing the credit gap for formal and informal micro, small, and medium enterprises », International Finance Corporation, World Bank Group, 2013.

²⁹ World Development Indicators, Groupe Banque mondiale.

³⁰ On parle de trade finance pour désigner la remise documentaire, le crédit documentaire ainsi que les garanties internationales associées.



L'AFD est partenaire de ...

La **Social Performance Task Force (SPTF)** est un organisme à but non lucratif basé aux États-Unis dont la mission est de promouvoir des bonnes pratiques en matière de gestion de la performance sociale en microfinance.

Créée en 2005, la SPTF comptait en 2017 plus de 3 500 membres représentant tous les groupes d'acteurs de l'inclusion financière (fournisseurs de services financiers et techniques, associations, investisseurs, consultants et auditeurs, etc.).

La SPTF regroupe notamment les principales initiatives impliquées dans la protection de la clientèle et les audits sociaux en microfinance (Smart Campaign, CERISE, TrueLift, agences de notation, etc.). En 2012, la SPTF a lancé les Normes universelles pour la gestion de la performance sociale (Universal Standards), un ensemble complet de normes et de bonnes pratiques visant à aider les fournisseurs de services financiers à mettre les clients au centre de leurs décisions stratégiques et opérationnelles.

Si l'approche est aujourd'hui centrée sur le secteur de la microfinance, elle a vocation à être élargie à l'ensemble des systèmes financiers. La SPTF est un partenaire privilégié de l'AFD, qui est membre de son Conseil d'Administration depuis 2016. L'AFD soutient financièrement la SPTF, notamment à travers la « Facilité Microfinance Responsable », une facilité d'assistance technique pilotée par la SPTF en lien avec la Smart Campaign et dédiée au renforcement des capacités des institutions de microfinance dans la gestion de leur performance sociale, principalement en Afrique.

Le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) est un fonds fiduciaire rassemblant l'ensemble des bailleurs de fonds publics et privés actifs dans le domaine de l'inclusion financière dans les pays en développement. Le CGAP est constitué de 37 membres, parmi lesquels des agences bi- et multilatérales (Banque mondiale, FIDA, PNUD/FENU, Commission Européenne, coopérations française, britannique, allemande, etc.), des institutions financières internationales (AFD, BEI, SFI, FMO, et KfW), des banques de développement (BAfD, BAsD, BERD) et des fondations privées (Gates, MasterCard). Trois grands rôles sont dévolus au CGAP :

- i) contribuer à l'élaboration de normes et standards dans le secteur de la microfinance et conseiller les bailleurs de fonds, les gouvernements et les institutions financières dans leur mise en œuvre ;
- ii) fournir des informations et une analyse de données sectorielles à travers des programmes de recherches et des publications ;
- iii) appuyer et tester de nouvelles initiatives sources d'innovations.

Le CGAP est une instance de dialogue incontournable dans le domaine de l'inclusion financière des pays en développement : lieu d'influence, d'échanges et de dialogue en matière d'innovation financière au service du développement, elle est la principale instance de coordination et de suivi des nouvelles tendances émergentes dans le domaine. L'AFD est membre fondateur du CGAP, contribue à son financement et siège à son comité exécutif.



Transition : accompagner la transformation des pratiques des acteurs financiers pour promouvoir un modèle de finance durable

Orientation 1

Faire évoluer les systèmes financiers pour qu'ils jouent un rôle pionnier dans la transition vers des modèles de finance durable

Trop consommateurs de matières premières, notamment fossiles, les modèles de croissance actuels génèrent un certain nombre de dommages économiques, sociaux et environnementaux irréversibles. Le changement climatique constitue un de ces dommages dont les conséquences sont perceptibles à l'échelle planétaire. Ces modèles de développement présentent par ailleurs de nombreuses fragilités (inégalités de richesse,

pauvreté, situations de conflit, etc.) que les politiques publiques et la solidarité internationale peinent à atténuer. La plupart des économies restent dépendantes des ressources fossiles pour la production d'énergie et le transport. Selon la Banque mondiale, en 2013, la part de la consommation d'énergie d'origine fossile était de 98,6 % pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, de 74,2 % pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de 38,8 % pour les pays d'Afrique subsaharienne³¹. Les Accords de Paris sur le climat conclus en 2015 montrent qu'un large consensus existe entre les Etats pour confirmer le caractère insoutenable de ces modèles. Ces modèles de développement soulèvent aussi des enjeux géopolitiques et humanitaires. La fragilisation de certains Etats, la permanence des inégalités

³¹ World Development Indicators, Groupe Banque mondiale.

de revenu et l'enracinement du terrorisme international dans certaines zones peu ou pas administrées provoquent des crises sanitaires, sociales et politiques de première importance.

De par le rôle qu'ils jouent pour accompagner les dynamiques de développement, les systèmes financiers portent une responsabilité essentielle pour soutenir la mutation des modèles de croissance actuels³². La transition qui a vocation à s'opérer doit toucher tout autant le financement des infrastructures, du commerce, des filières productives, de l'habitat, des systèmes de santé et d'éducation notamment. Elle doit promouvoir des modèles de consommation plus sobres, des modes de transport écologiques et favoriser le développement des outils numériques. Elle doit aussi permettre de réduire les inégalités sociales et de genre, de favoriser l'élévation des normes sociales dans l'environnement professionnel³³ et d'atténuer l'exposition des populations aux chocs économiques, sociaux et environnementaux.

Le Groupe AFD soutient déjà les institutions financières des pays en développement qui souhaitent promouvoir des modèles de développement plus durables. Elle soutient ces dernières dans la diversification de l'offre bancaire au profit de secteurs tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agriculture durable, l'eau ou l'assainissement. L'AFD soutient par ailleurs ses partenaires pour mettre en œuvre des stratégies dédiées à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à l'adaptation aux conséquences de celui-ci. Elle soutient aussi ses partenaires pour établir et mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les projets qu'ils financent.

Dans les contextes où ces mutations sociales, économiques et environnementales ne sont pas encore entamées ou ne le sont que partiellement, l'AFD soutiendra ses partenaires financiers pour initier une transition vers des modèles de développement moins consommateurs de ressources et plus résilients. Elle le fera en accompagnant des institutions financières pionnières tout en cherchant à engager le dialogue avec les pouvoirs publics. Elle sera particulièrement attentive à l'existence d'un faisceau d'indices favorables susceptibles d'amorcer une évolution déterminante de la trajectoire de croissance des pays concernés (choix des secteurs d'intervention, engagement des pouvoirs publics et du système financier, etc.).

“

De par le rôle qu'ils jouent pour accompagner les dynamiques de développement, les systèmes financiers portent une responsabilité essentielle pour soutenir la mutation des modèles de croissance actuels.

“

L'AFD soutiendra ses partenaires financiers pour initier une transition vers des modèles de développement moins consommateurs de ressources et plus résilients.

Orientation 2

Accompagner les systèmes financiers pour assurer l'accélération de la transition vers des modèles de développement durable

Les systèmes financiers sont idéalement placés pour orienter les dynamiques d'investissement. À travers différents canaux (politique monétaire, tarification et garanties, sélectivité des investissements, etc.), ils doivent pouvoir émettre des signaux de marché suffisamment clairs et incitatifs pour favoriser l'émergence de certaines catégories d'investissement emblématiques. Le financement massif de ces nouvelles catégories d'investissements et la réorientation des flux financiers privés et publics ne se feront pas sans une évolution des priorités d'investissement des principales institutions financières nationales et internationales.

La formulation de ces nouvelles priorités d'investissement doit pouvoir compter sur l'émergence d'un environnement réglementaire incitatif. Les politiques publiques sectorielles sont en effet un vecteur important d'attractivité pour les flux d'investissement. Elles doivent contribuer à clarifier le cadre juridique de l'investissement, réduire les risques techniques et financiers inhérents à celui-ci et, le cas échéant, mettre en place des incitations financières (fiscalité, subventions, etc.).

La réorientation des priorités d'investissement passe aussi par l'évolution des procédures et des processus de décision des opérateurs financiers. L'application systématique de critères environnementaux et sociaux à la sélection des projets, l'élaboration de systèmes de cotations internes des projets (introduction de critères extra-financiers liés au climat, aux impacts sociaux des projets par exemple) sont autant d'outils qui permettent de modifier durablement la nature et les caractéristiques des investissements financés.

Au-delà du financement de projets, la généralisation de ces financements nouveaux nécessite aussi de conduire des actions de sensibilisation auprès des acteurs économiques et politiques d'une part, et du grand public d'autre part. En effet, certains enjeux ont une résonance politique et sociétale telle qu'aucune mutation des modèles de développement actuels ne pourra voir le jour sans un engagement de la sphère politique et sociale.

³² Voir par exemple le discours de M. Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre et président du Financial Stability Board, « Breaking the Tragedy of the Horizon – climate change and financial stability », septembre 2015.

³³ Le Groupe AFD soutient par exemple la banque turc Türkiye Sınai Kalkınma Bankası (TSKB) pour accompagner la mise en conformité des entreprises avec la réglementation turque en matière de santé et sécurité au travail d'une part, et pour sensibiliser les entreprises, en particulier les PME, aux questions liées à l'emploi des femmes et à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes d'autre part.

Pour pérenniser les dynamiques de transition, le Groupe AFD soutiendra les opérateurs financiers qui souhaitent infléchir leur stratégie d'investissement pour avoir un effet démultiplicateur et favoriser ainsi la généralisation de nouvelles pratiques de financement. L'AFD soutiendra notamment des opérations destinées à des acteurs financiers de premier plan désireux de faire évoluer leurs processus d'analyse et de décision internes. L'AFD soutiendra aussi des opérations visant à conforter les politiques publiques destinées à faciliter le financement d'investissements emblématiques dans la perspective de diffuser largement ces pratiques.

“

La réorientation des flux financiers privés et publics ne se fera pas sans une évolution des priorités d'investissement des principales institutions financières nationales et internationales.

Le financement des transitions ne pourra s'engager que dans le cadre d'une coalition d'acteurs financiers et techniques qui partagent des objectifs et des stratégies d'investissement communs. À son échelle, le Groupe AFD contribue à la structuration de cette coalition d'acteurs autour des thématiques de la transition énergétique et environnementale d'une part, et de l'agriculture pérenne d'autre part. Sur ces deux thématiques, le

Groupe AFD propose régulièrement à ses partenaires financiers du Sud des séminaires et des ateliers de travail destinés à comparer différents types d'approches, à identifier des expériences réussies et à répertorier les principaux écueils. Ces communautés d'experts permettent à l'AFD de construire une stratégie d'influence dont l'objectif central est de mobiliser les acteurs financiers locaux en faveur des transitions.



L'AFD est partenaire de ...

Le réseau **International Development Finance Club (IDFC)** rassemble des banques nationales et régionales de développement, du Sud comme du Nord, autour d'objectifs et de principes d'intervention communs. Les membres d'IDFC se sont notamment engagés à accompagner la dynamique initiée dans le cadre des Accords de Paris sur la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à soutenir le financement des Objectifs de Développement Durable (ODD). De manière générale, les membres du réseau IDFC se donnent pour mandat de faire évoluer les pratiques des institutions financières locales et internationales pour favoriser le financement de modèles de développement plus responsables.

Le réseau contribue par exemple à édicter un référentiel commun en matière de financement de la lutte contre le changement climatique. Le réseau, dont l'AFD a pris la présidence en octobre 2017, exerce aussi une influence notable dans les débats internationaux sur le financement du développement. Le Groupe AFD s'appuiera sur ce réseau pour affirmer la place centrale qu'occupent les systèmes financiers locaux dans le financement de modèles de développement plus durables. Il contribuera activement aux réflexions engagées par le réseau pour accélérer la diffusion de pratiques de financement compatibles avec les Objectifs de Développement Durable. Le Groupe s'efforcera enfin de construire des partenariats techniques et financiers avec les banques publiques de développement membres d'IDFC afin de soutenir le rôle catalytique que jouent celles-ci au sein des systèmes financiers nationaux.

Making Finance Work for Africa (MFW4A) est une plateforme africaine de coopération et d'échange d'expériences créée à l'initiative de l'Allemagne lors du G8 d'Heiligendamm en 2007. L'AFD fait partie des 12 partenaires fondateurs de la plateforme dont le secrétariat est hébergé par la Banque Africaine de Développement. La plateforme MFW4A mobilise, dans le cadre de groupes de réflexion thématiques, des partenaires institutionnels, des décideurs et des acteurs du secteur privé, autour d'enjeux structurants pour le développement du secteur financier en Afrique. La plateforme constitue aussi un levier d'influence de premier plan pour construire un dialogue stratégique et technique avec les bailleurs de fonds. Financier de l'initiative depuis sa création, l'AFD siège au sein du comité exécutif de la plateforme aux côtés de la BEI, de la BAD, et des ministères allemand et néerlandais de la coopération.

Consolidation : conforter l'architecture du système financier pour garantir sa stabilité

Le Groupe AFD entend s'engager pour contribuer à la consolidation de l'architecture des systèmes financiers locaux. Des systèmes financiers stables et fiables permettent de canaliser efficacement l'épargne vers l'investissement productif, de sécuriser les opérations de règlements et de résorber d'éventuels facteurs de vulnérabilité. Un système financier stable et efficace doit pouvoir présenter les caractéristiques suivantes :

- Les institutions financières qui le composent doivent être en mesure d'évaluer et d'atténuer les risques inhérents à leur activité d'une part, et de résister à la survenance d'un choc exogène ou endogène d'autre part.
- Les opérations financières mises en place par ces institutions doivent s'accompagner de dispositifs d'atténuation des risques appropriés (garanties notamment).
- Les règles de fonctionnement qui régissent les interactions entre la banque centrale, les institutions financières et leurs clients doivent être claires et adaptées au contexte.
- Enfin, les instances de supervision doivent pouvoir exercer leur mandat en toute indépendance et doivent être dotées de ressources suffisantes pour assurer l'effectivité des contrôles et des sanctions.

Orientation 1

Conforter la régulation des activités financières

La régulation des systèmes financiers est d'autant plus cruciale que le degré de contagion des crises financières est élevé. La régularité des contrôles et l'effectivité des sanctions constituent deux fondements de l'action du superviseur. Un défaut dans ce domaine est susceptible de laisser prospérer des institutions fragiles qui n'auraient pas la capacité de résister à une évolution

“

Des systèmes financiers stables et fiables permettent de canaliser efficacement l'épargne vers l'investissement productif, de sécuriser les opérations de règlements et de résorber d'éventuels facteurs de vulnérabilité.

“

L'AFD s'attachera à soutenir les initiatives émanant des régulateurs et des superviseurs, qui souhaitent renforcer leurs compétences, leurs outils et consolider leurs ressources.

défavorable des conditions de marché, même peu significative (hausse des taux, ralentissement économique dans un secteur, etc.). La technicité et les ressources nécessaires à la conduite d'une supervision de qualité manquent parfois dans les pays en développement. Par ailleurs, le superviseur n'est pas toujours investi des pouvoirs suffisants pour prononcer des sanctions (retrait de licence, mise sous tutelle, etc.), exiger un changement de la politique interne de l'institution financière (recapitalisation, assainissement du portefeuille) ou encore demander une évolution de sa gouvernance. Les évolutions prévues dans le cadre des accords de Bâle 3 ont enfin vocation à renforcer les exigences d'information du superviseur qui doit être en mesure de traiter et de contrôler la qualité des données produites.

En outre, l'évolution de la réglementation doit être suffisamment rapide pour s'adapter à l'émergence de nouveaux modèles ou de nouvelles institutions qui échappent provisoirement à la réglementation. Si la finance non régulée ne présente pas de risque systémique dans bon nombre de pays, elle peut représenter une part importante de l'actif financier total. Qu'il s'agisse d'opérateurs de télécommunications, de fonds d'investissement publics ou privés ou de véhicules d'investissement ad hoc, le superviseur et le régulateur doivent être en mesure d'exercer à tout le moins une veille attentive sur le marché, d'anticiper l'émergence de nouveaux acteurs et de prévenir les risques que leur modèle fait peser sur l'ensemble du système³⁴.

L'échange d'information financière reste en outre insuffisant dans un certain nombre de pays. Lorsqu'ils sont efficaces, les dispositifs publics ou privés de partage d'information (centrale des risques³⁵, bureaux de crédits³⁶, etc.) permettent de limiter la génération de créances douteuses et de réduire les risques de surendettement. La mise en place de tels dispositifs exige l'adoption de textes réglementaires suffisamment contraignants pour assurer la saisie automatique des données par toutes les institutions financières (participation obligatoire), une gestion fiable de ces données et la mise à disposition de celles-ci pour l'ensemble du secteur. Ces dispositifs sont d'autant plus efficaces qu'ils restituent une information financière fiable et sincère sur les emprunteurs.

³⁴ Pour une analyse des nouveaux risques associés à l'inclusion financière numérique et une mise en perspective des enjeux à venir, voir par exemple K.Lauer et T.Lyman, « L'inclusion financière numérique : enjeux pour les clients et les organismes de réglementation, de contrôle et de normalisation » ; CGAP, 2015.

³⁵ Organisme chargé d'enregistrer les prêts de toute nature octroyés à un bénéficiaire dès lors que l'engagement dépasse un certain plafond. A partir de ce seuil, les banques peuvent connaître l'endettement global de leur client. La centrale des risques communique également aux autorités monétaires des informations sur la distribution du crédit par établissement déclarant.

³⁶ Organisation qui acquiert et compile les antécédents de crédit des particuliers. Sur la base de ces informations, les institutions financières prêteuses peuvent procéder à une meilleure évaluation du risque et ainsi allouer les crédits en adéquation avec la situation réelle de l'emprunteur.

Au titre de ses activités de promotion d'une gouvernance efficace et responsable, l'AFD s'attachera à soutenir les initiatives émanant des régulateurs et des superviseurs, le cas échéant à l'échelle régionale, qui souhaitent renforcer leurs compétences, leurs outils et consolider leurs ressources pour assurer la régularité des contrôles et l'effectivité des sanctions. L'AFD soutiendra aussi ces mêmes entités en vue de moderniser la réglementation financière afin de prendre en compte l'émergence de nouveaux acteurs, se prémunir contre la matérialisation de risques existants ou prévenir l'apparition de risques nouveaux. Enfin, le Groupe AFD soutiendra les initiatives destinées à favoriser l'échange d'informations sur la qualité des emprunteurs entre les institutions financières.

Orientation 2

Garantir la disponibilité de ressources financières de long terme et soutenir la diversification des outils de financement

Les dépôts et les produits d'épargne individuelle constituent la principale source de financement des institutions financières dans les pays en développement, particulièrement les moins avancés. La base en dépôts est principalement constituée de dépôts à vue, tandis que les dépôts à terme et les produits d'épargne sont peu développés. Ces ressources financières de court terme restent néanmoins parfois insuffisantes au regard de la croissance rapide de l'activité de financement, notamment en Afrique subsaharienne. La capacité des opérateurs financiers à mobiliser des ressources financières de court et de long terme à des coûts abordables reste ainsi limitée dans certains pays. La perception des risques macroéconomiques, politiques et financiers limite parfois les flux d'investissements vers les pays du Sud les plus vulnérables. Les opérateurs financiers ont néanmoins un besoin impérieux de ressources financières stables (base en dépôts solide, fonds propres et dette de long terme) pour financer leur développement. Le secteur des assurances ne joue pas toujours le rôle de stabilisation qu'il assure dans les pays développés en mettant à la disposition des institutions financières des ressources de long terme. Le développement de ce secteur constitue néanmoins un enjeu majeur dans un contexte général de renforcement des règles prudentielles applicables aux établissements financiers. En effet, l'évolution

de la réglementation financière tend à renforcer les exigences en matière de solvabilité (fonds propres et quasi-fonds propres) et de liquidité notamment (adossement des maturités entre le passif et l'actif).

Par ailleurs, les acteurs économiques des pays en développement ont peu recours aux marchés financiers pour accéder aux ressources. Ces derniers sont souvent atrophés, peu liquides et relativement atones³⁷, notamment en Afrique subsaharienne. Le nombre d'émetteurs est relativement restreint (l'État et quelques grandes entreprises le plus souvent) tandis que les titres échangés sont souvent de maturité relativement faible. L'État ne joue pas toujours son rôle d'émetteur de référence sur le marché et les investisseurs trouvent peu d'outils pour anticiper les conditions de marché et définir leur politique de placement³⁸. S'ils sont plus structurés dans les pays émergents, les marchés financiers dans les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu présentent peu de diversité instrumentale (faible représentation des produits dérivés, des produits de titrisation, etc.) alors que certains présentent déjà une forte volatilité. Dans ces conditions, les acteurs économiques sont peu présents sur les marchés financiers locaux, sur le marché obligataire comme sur le marché actions.

Pour promouvoir un développement durable des systèmes financiers, le Groupe AFD fournira des ressources de long terme aux opérateurs qui souhaitent jouer un rôle prépondérant dans le financement de l'économie. Le Groupe soutiendra aussi la rencontre entre l'offre et la demande de liquidités sur les marchés financiers. Pour ce faire, le Groupe AFD apportera son appui à toute initiative qui permettra l'élargissement de la base d'émetteurs ou d'investisseurs sur un marché donné, qui favorisera la diversification des produits disponibles ou qui facilitera la cotation de ces titres. Le Groupe AFD évitera de soutenir les initiatives qui favoriseraient la volatilité sur les marchés financiers ou le développement d'outils qui ne répondraient pas aux besoins des agents non financiers. En revanche, le Groupe AFD pourra soutenir l'émergence de véhicules d'investissement nationaux qui permettront aux institutions financières de mobiliser des ressources de long terme en monnaie locale. Le Groupe AFD soutiendra enfin les investisseurs institutionnels (assurances, caisses de retraite, fonds de pension, etc.) qui souhaitent favoriser le financement de l'investissement productif en mettant à la disposition du marché une épargne locale de long terme.

“

Le Groupe AFD fournira des ressources de long terme aux opérateurs qui souhaitent jouer un rôle prépondérant dans le financement de l'économie.

Orientation 3

Accompagner la modernisation des outils de pilotage des risques et des structures de gouvernance des institutions financières

La gestion des risques constitue une activité centrale au sein des institutions financières. Par nature, celles-ci sont exposées à des risques financiers (risque de crédit, risque de liquidité,

³⁷ Pour une présentation du lien positif entre le développement des marchés financiers et la croissance économique, voir par exemple T.Beck, R.Levine : « Stock markets, banks, and growth : Panel evidence », *Journal of Banking and Finance* ; 2004. Pour une analyse des liens de causalité entre le développement du marché des capitaux de Douala et la croissance économique camerounaise, ainsi qu'une présentation des actions à privilégier pour promouvoir le développement du marché financier local, voir par exemple B. Ake et R. Wouono Ognaligi, « Financial Stock Market and Economic Growth in Developing Countries : The Case of Douala Stock Exchange in Cameroon », *International Journal of Business and Management*, 2010.

³⁸ Par exemple, la courbe des taux, instrument essentiel pour construire une politique d'investissement sur les marchés obligataires, ne présente souvent que quelques cotations sur des maturités courtes. La faible liquidité de certains marchés en fait aussi un instrument très volatil et peu opératoire.

risque de marché, etc.), au risque opérationnel, à des risques juridiques ainsi qu'à des risques de réputation. Les risques environnementaux et sociaux et, de plus en plus, les risques associés au changement climatique, occupent par ailleurs une place croissante dans l'analyse des risques des institutions financières, au Nord comme au Sud. La matérialisation d'un de ces risques au sein d'une institution financière, même de faible importance, est susceptible d'avoir un impact sur d'autres institutions financières et, dans certains cas, sur l'environnement économique et financier dans son ensemble.

Ces différentes catégories de risques sont constitutives de l'activité de financement mais doivent faire l'objet d'une évaluation fiable avant la mise en place d'une opération de financement et d'un suivi régulier par la suite. Certains de ces risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque opérationnel sont exacerbés dans les pays en développement. Par ailleurs, la filière « Risques » est parfois insuffisamment structurée au sein des institutions financières. Elle empêche souvent le développement d'une gestion intégrée des risques. Les méthodes d'évaluation des risques nécessitent parfois d'être modernisées (scoring, cotation automatique, etc.), tandis que certains outils de planification et d'anticipation (cartographie des risques, stress tests, etc.) permettent de cibler les zones de vulnérabilité de l'institution et de prévenir certaines défaillances.

Dans certains cas, les structures de gouvernance des institutions financières souffrent aussi d'un certain nombre de fragilités. Ces fragilités peuvent être inhérentes à la composition de l'équipe dirigeante, au processus de décision, aux fonctions de contrôle ou encore aux dispositifs de détection et d'alerte en cas de fraude par exemple.

Dans le cadre des opérations de financement direct qu'elle met en place, l'AFD accompagnera les démarches de ses partenaires qui souhaitent consolider leurs dispositifs de maîtrise des risques et leur structure de gouvernance. En termes de prévention des risques, cet appui pourra porter sur la maîtrise des risques financiers (risque de crédit, de marché, de liquidité, etc.), la prévention des risques liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'évaluation des risques environnementaux et sociaux ou encore la prise en compte du risque climat. Le Groupe AFD s'efforcera parallèlement de promouvoir auprès de ses partenaires des structures de gouvernance conformes aux meilleures pratiques internationales.

“

Dans le cadre des opérations de financement direct qu'elle met en place, l'AFD accompagnera les démarches de ses partenaires qui souhaitent consolider leurs dispositifs de maîtrise des risques et leur structure de gouvernance.



L'AFD est partenaire de ...

La **Banque mondiale** et le **Fonds Monétaire International** disposent d'un mandat historique en matière de soutien à la stabilité financière dans les pays en développement. Dans ce contexte, ils ont développé une importante expertise dans le domaine de la régulation des systèmes financiers et dans l'accompagnement de réformes structurantes pour le secteur. Pour faciliter la mise à disposition de cette expertise, ils ont mis en place des fonds dédiés (trust fund FIRST notamment) qui permettent de financer l'assistance technique nécessaire à la conception et la mise en œuvre de ces réformes. Dans ce contexte, l'AFD travaillera en étroite collaboration avec la Banque mondiale et, dans une moindre mesure, avec le Fonds Monétaire International, pour développer des capacités de diagnostic et construire des outils d'intervention adaptés pour renforcer la régulation et la supervision des activités financières.

La **Caisse des Dépôts et Consignations** et sa filiale **BPiFrance** sont des acteurs structurants du système financier français. Elles disposent d'une expérience en matière de collecte et de gestion de l'épargne, de financement des PME et de garantie. Dans le cadre du partenariat stratégique qu'elle a établi avec l'AFD, la CDC et ses filiales pourront apporter leur expertise à des partenaires qui souhaiteraient trouver des moyens pour mobiliser plus activement l'épargne disponible en vue de construire une offre de financement ou de garantie au profit des acteurs économiques locaux (offre produits, gouvernance, gestion des risques, outils de cotation des PME, etc.). Parmi ces partenaires, les Caisses des Dépôts établies dans les pays d'intervention du Groupe AFD constituent, de par leur mandat et leurs activités, des interlocuteurs privilégiés du Groupe AFD.



Le Groupe AFD intervient aussi dans les Outre-mer ...

Les interventions du Groupe AFD destinées à soutenir le développement des systèmes financiers dans les Outre-Mer répondent à des objectifs spécifiques. La structuration des systèmes financiers en Outre-Mer n'appelle pas de soutien massif de la part du Groupe dès lors que les taux de bancarisation sont élevés et que les acteurs financiers ne rencontrent pas de difficultés majeures, sauf dans des circonstances exceptionnelles, pour mobiliser des financements de marché.

Dans ces conditions, l'action du Groupe AFD se concentre autour des missions suivantes :

- L'apport de ressources de long terme à des institutions financières qui en font la demande. Le Groupe AFD soutient ainsi l'activité de la **SOCREDO**, première banque de Polynésie française, dont l'AFD est actionnaire à hauteur de 35%. Le Groupe intervient aussi pour soutenir le **Crédit Agricole de Nouvelle Calédonie** dans le but de faciliter l'achat d'équipements agricoles. Par ailleurs, le Groupe AFD reste disposé à répondre à d'éventuelles sollicitations en cas de déficit structurel en ressources longues ou de crise de liquidité locale.
- Le Groupe AFD soutient par ailleurs le déploiement de la **microfinance** en Outre-mer. Les interventions de l'AFD en faveur de la microfinance dans les Outre-mer visent à favoriser l'emploi et la création de valeur par le financement de projets de création d'entreprises et de développement des TPE.
- Le Groupe AFD accompagne également le développement des dispositifs de capital-investissement. Le Groupe AFD peut notamment intervenir au travers d'une participation à des fonds d'investissement ou directement sous forme de prises de participation dans des entreprises. Le Groupe est par ailleurs souscripteur de deux fonds communs de placement à risques (FCPR) à La Réunion.
- Enfin, le Groupe AFD assure la gestion du fonds de garantie **SOGEFOM** qui intervient dans la région Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie notamment), du **Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon** (FGSPM), du **Fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture** (FOGAP) dans les DOM et instruit, en tant que prestataire local de Bpifrance Financement, les demandes de garantie de crédit émises par les banques dans les DOM.

4.

**DES PRIORITÉS
D'INTERVENTION
POUR OPTIMISER
LES IMPACTS**

La déclinaison opérationnelle des trois objectifs stratégiques présentés dans le chapitre précédent s'appuiera sur les forces, l'expérience et les outils dont dispose déjà le Groupe AFD. À partir de ces acquis, le Groupe entend construire des ambitions nouvelles et des modalités d'intervention adaptées pour accompagner les évolutions en cours au sein des systèmes financiers. Les sept priorités opérationnelles présentées ci-après rappellent les principales caractéristiques du dispositif opérationnel existant et définissent les modalités de son évolution.

ACTIVITÉ N°1

Servir les populations exclues des systèmes financiers

Le Groupe AFD intervient pour favoriser l'accès de certaines catégories de populations vulnérables aux systèmes financiers. En partenariat avec des institutions de microfinance, le Groupe AFD favorise par exemple la mise à disposition d'une offre financière pour les populations résidant en zones reculées. Elle peut aussi soutenir le développement d'une activité financière au profit du monde rural ou des femmes. Certains programmes ciblent aussi une population jeune pour favoriser la création d'entreprises ou l'émergence d'activités génératrices de revenus. Dans le cadre de la Facilité Inclusion financière, le Groupe AFD réserve annuellement une enveloppe en subvention de 10 à 15 millions d'euros pour financer des opérations ciblant les populations exclues des systèmes financiers. Cette Facilité permet de bâtir des opérations qui bénéficient plus particulièrement aux populations n'ayant pas ou peu accès aux services financiers. À travers l'outil de garantie ARIZ (voir ci-après), le Groupe AFD permet aussi de faciliter le refinancement des institutions de microfinance auprès des banques locales et accompagne ainsi le déploiement de l'activité de microfinance sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le Groupe AFD souhaite s'engager dans une démarche ambitieuse pour accompagner le financement du secteur agricole au travers d'une offre de financement, d'assistance technique et de garantie dans les pays où une politique publique claire et volontariste le permet. À l'image du

“

Le Groupe AFD intervient pour favoriser l'accès de certaines catégories de populations vulnérables aux systèmes financiers.

programme SUNREF (voir page 18), le Groupe AFD construira un programme de financement intégré du secteur agricole qui proposera, en fonction des besoins, une offre de financement au profit des acteurs financiers, des actions de renforcement de capacités et, dans certaines conditions, une offre de garantie.

Le Groupe AFD s'impliquera par ailleurs dans l'identification et le soutien à l'émergence de nouveaux modèles ou de technologies susceptibles de favoriser l'accès des populations exclues aux systèmes financiers. Le développement de la finance digitale (mobile banking, fintech) constituera notamment un des volets importants de cette activité. Celle-ci impliquera de travailler avec des partenaires particulièrement performants dans ces domaines (Fondation Bill et Melinda Gates notamment).



Le Groupe AFD soutient ...

Créée en 1998, l'ONG française **Entrepreneurs du Monde** se distingue dans le paysage des acteurs de l'inclusion financière par son approche résolument tournée vers la recherche de l'impact social maximal. La cible privilégiée de ses interventions est constituée des populations les plus vulnérables ou en situation d'exclusion (personnes vivant dans l'extrême pauvreté, femmes célibataires, personnes atteintes du SIDA ou d'un handicap, etc.). Entrepreneurs du Monde accompagne actuellement en assistance technique une douzaine de programmes de microfinance dans dix pays d'Afrique, d'Asie et en Haïti, touchant près de 150 000 bénéficiaires. Pour répondre aux besoins de financement de ses partenaires, Entrepreneurs du Monde a créé un véhicule financier, la société **Microfinance Solidaire**, qui lui permet d'accompagner en dette et en capital les institutions de microfinance soutenues par ailleurs par l'ONG.

En 2016, l'AFD a consenti un prêt de 4 millions d'euros à la société Microfinance Solidaire pour augmenter ses moyens d'action auprès de ses partenaires africains (institutions de microfinance et programmes d'énergie au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, à Madagascar et au Togo) et accompagner la création de nouvelles structures dans plusieurs pays (Sénégal, Guinée, Tchad, Sierra Leone et Libéria, éventuellement Niger). L'AFD soutient aussi Entrepreneurs du Monde au travers d'une subvention de 1,8 million d'euros destinée à financer les activités d'accompagnement technique conduites par l'ONG auprès des institutions de microfinance partenaires. Cet appui permettra aussi de financer les formations financières et extra-financières dispensées auprès des clients bénéficiaires de ces institutions de microfinance.

Le projet vise à améliorer les conditions de vie de populations vulnérables ou en situation précaire. Les bénéficiaires finaux du projet seront essentiellement des femmes, qui représentent 88 % des bénéficiaires des programmes soutenus par Microfinance Solidaire.

ACTIVITÉ N°2

Accompagner le financement des très petites, petites et moyennes entreprises en diversifiant la palette d'instruments du Groupe

Le Groupe AFD accompagne tout d'abord le financement des entreprises au travers d'outils de financement ciblés. Les lignes de crédit dédiées aux TPE/PME peuvent par exemple fournir des ressources financières et de l'assistance technique aux banques qui souhaitent déployer un programme de descente en gamme afin de pénétrer ou de consolider leur positionnement sur le marché des TPE/PME. D'autres institutions financières, telles que les sociétés de financement spécialisées (leasing)³⁹ ou les institutions de microfinance, peuvent aussi apporter des solutions adaptées à cette catégorie d'entrepreneurs. Le Groupe AFD continuera de soutenir ces acteurs au travers de différents outils (fonds propres, dette, garantie, etc.).

Parallèlement, le Groupe AFD déploie des outils de garantie pour catalyser le financement des petites et moyennes entreprises : le dispositif de garantie ARIZ permet aux institutions financières éligibles qui souhaitent financer les TPE/PME de partager le risque de contrepartie avec l'AFD dans des conditions déterminées. De même en Outre-mer, la distribution des produits BPI ou le déploiement des fonds de garantie de l'AFD (SOGEFOM, FOGAP, etc.) permet d'augmenter les perspectives d'accès au crédit de cette cible d'entreprises.

Enfin, des fonds d'investissement sont aussi en mesure d'apporter des solutions intéressantes pour le financement des PME. En complément de ressources de long terme, ils apportent souvent un financement dédié au renforcement de capacités pour les entreprises soutenues⁴⁰. Pour soutenir ces acteurs, le fonds FISEA, détenu par l'AFD et géré par PROPARCO, investit en Afrique selon une politique d'investissement qui accepte un couple risque/rendement patient : le fonds investit aussi bien dans des institutions de microfinance que dans des fonds d'investissement qui investissent eux-mêmes dans des PME.⁴¹

Parallèlement et de manière plus ponctuelle, l'AFD est en mesure de soutenir l'activité de fonds de garantie locaux au travers d'outils de financement et d'assistance technique⁴².

Néanmoins, le constat selon lequel une grande partie des TPE et des PME formelles et informelles n'ont toujours pas accès au système financier demeure, notamment en Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, le Groupe AFD entend compléter sa palette d'outils pour renforcer l'accès des entreprises au financement bancaire. Cette démarche conduira le Groupe AFD à poursuivre le déploiement d'outils existants (ARIZ et lignes de crédit notamment) mais aussi à travailler au déploiement de nouveaux outils.

Le Groupe AFD s'attachera à accompagner le développement de véhicules tels que les fonds d'amorçage, de capital-risque ou de capital-investissement dans les pays d'intervention⁴³. Parallèlement, le Groupe AFD travaillera au développement de l'outil ARIZ. Parmi les évolutions envisagées, l'élargissement de la gamme des institutions financières éligibles et l'augmentation de la quotité de risque prise en charge permettront de toucher de nouveaux partenaires financiers et de financer de nouvelles catégories d'entrepreneurs. Le cas échéant, le Groupe AFD pourra associer une offre de financement et une offre de garantie lorsque le contexte local présente des freins particulièrement lourds pour le financement des TPE et des PME. Dans ce cas aussi, les programmes que le Groupe AFD mettra en œuvre pourront renforcer les compétences des PME et des TPE en matière de comptabilité et de production de comptes dans la perspective de faciliter l'accès aux services financiers formels. Pour accompagner le financement des petites et moyennes entreprises dont les revenus sont souvent libellés en monnaie locale, le Groupe AFD consentira un effort particulier pour construire une offre financière en monnaie locale ou, à défaut, structurer des dispositifs de couverture contre le risque de change. En tout état de cause, le Groupe AFD veillera à ce que les TPE/PME ciblées par les programmes qu'il entend mettre en place ne soient pas exposées au risque de change. Sur le plan institutionnel, l'AFD favorisera la création et le développement de centrale des risques et de bureaux de crédit.

“

Le Groupe AFD entend compléter sa palette d'outils pour renforcer l'accès des entreprises au financement bancaire.

³⁹ Les sociétés de financement spécialisées peuvent aussi jouer un rôle pour soutenir le développement des marchés obligataires dans la mesure où elles lèvent régulièrement des ressources sur ces marchés pour répondre à leurs besoins de financement.

⁴⁰ Dans cette perspective, le Groupe AFD soutient notamment les fonds d'investissement Investisseurs et Partenaires ou encore Business Partners.

⁴¹ Des exemples de projets soutenus par le fonds FISEA sont disponibles sur le site Internet du fonds : http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARCO/fisea-proparco

⁴² Le Groupe AFD soutient par exemple depuis 2010 le fonds de garantie malgache Solidis dédié aux PME locales, au travers d'une assistance technique ciblée sur la structuration du fonds et le renforcement de l'équipe opérationnelle, d'une dotation initiale en quasi capital et d'une contre-garantie.

⁴³ Des initiatives pilotes ont déjà été conduites avec le fonds Carthage Business Angel par exemple.

ACTIVITÉ N°3

Associer un appui financier et un soutien technique pour faire évoluer les pratiques de financement

Le Groupe AFD est un des bailleurs pionniers dans la construction d'une offre mixte (financière et technique) au profit du secteur financier. En adossant un élément de subvention à une ligne de crédit ou de garantie, le Groupe AFD est en capacité de mettre à la disposition des institutions financières et de leurs clients des services d'assistance technique (formation, appui conseil, communication, etc.) qui permettent l'évolution des pratiques de financement et la maturation de certains marchés. L'élément de subvention peut permettre de financer des prestations d'assistance technique, de rendre acceptables les conditions de financement de certaines catégories d'investissements lorsque ce point constitue manifestement un obstacle au développement du marché, ou encore de mettre en place des dispositifs d'incitation ou de partage de risque. Sur le plan institutionnel, l'élément don peut aussi contribuer à structurer un secteur en émergence en contribuant à la définition de politiques publiques ambitieuses ou en mobilisant le soutien de structures intermédiaires d'appui (associations professionnelles, agences de promotion de l'investissement, agences techniques, etc.). Ces différentes actions doivent permettre de faire naître et de structurer des marchés peu matures.

Fort de cette expérience, le Groupe AFD souhaite désormais répliquer ce type d'approche afin d'accélérer la transition vers des modèles de croissance plus durables. Financer la transition vers des modèles de développement faiblement consommateurs de ressources naturelles et moins vulnérables nécessite en effet un infléchissement des processus d'allocation d'actifs qui gouvernent actuellement les opérateurs financiers, qu'ils soient publics ou privés. Les pouvoirs publics doivent mettre en place des signaux de marché efficaces et sans équivoque

“

Le Groupe AFD est un des bailleurs pionniers dans la construction d'une offre mixte (financière et technique) au profit du secteur financier.

pour favoriser ces transitions. En complément, la politique d'investissement, la gouvernance, la gestion des risques doivent évoluer au sein des institutions financières pour favoriser les investissements les plus emblématiques. À cet égard, le Groupe AFD combinera une offre financière et une offre technique chaque fois que le secteur ciblé l'exigera. Cette approche sera notamment destinée à accompagner les institutions financières qui souhaitent adapter leur politique d'investissement en déployant des méthodes et des outils d'analyse dédiés, se doter d'une expertise complémentaire dans des domaines clés (énergie renouvelable, eau et assainissement, agriculture pérenne, logement, éducation, résilience au changement climatique, etc.), développer leur gamme de produits ou encore toucher un public plus vulnérable. Le Groupe AFD mettra en place ce type d'approche de manière prioritaire pour accélérer la transition énergétique et environnementale, accompagner le développement d'une agriculture durable et favoriser l'accès de la population aux services essentiels.

ACTIVITÉ N°4

Structurer une approche dédiée à la communauté des banques publiques de développement permettant au Groupe AFD d'y jouer un rôle moteur

Le Groupe AFD souhaite mettre en évidence le rôle moteur des banques publiques de développement pour faire évoluer les pratiques des opérateurs financiers, cibler certains investissements emblématiques et contribuer au financement des principales infrastructures économiques et sociales. Les banques publiques de développement présentent souvent la capacité de faire évoluer leur politique d'investissement plus rapidement et de manière plus souple que les banques commerciales. Elles disposent par ailleurs d'une structure de bilan plus propice à

l'octroi de prêts de long terme et sont à ce titre vectrices de transformations structurelles.

Elles ont aussi la capacité de développer des outils financiers variés (prêts, participation, garantie) qu'elles peuvent mobiliser pour structurer des opérations financières adaptées aux besoins de chaque projet. Leur mandat en fait aussi un des rouages importants de la mise en œuvre des programmes d'investissement public. Enfin, leur taille, la qualité de leur portefeuille et leur relation étroite avec les Etats leur permettent le plus souvent de



Le Groupe AFD souhaite mettre en évidence le rôle moteur des banques publiques de développement pour faire évoluer les pratiques des opérateurs financiers, cibler certains investissements emblématiques et contribuer au financement des principales infrastructures économiques et sociales.

mobiliser des financements internationaux dans des conditions favorables. Dans ce contexte, elles sont aussi vectrices de développement de produits financiers nouveaux⁴⁴.

La catégorie des banques publiques de développement présente néanmoins une forte hétérogénéité. Certaines sont détenues par les Etats et n'interviennent que dans un pays ou dans une région donnés (BNDES au Brésil, BDMG dans la région du Minas Gérais de ce même pays), tandis que d'autres sont détenues par un collège d'Etats membres et ont ainsi compétence pour intervenir dans une zone économique régionale (TDB à l'Est du continent africain, BOAD en zone UEMOA, BCIE en Amérique centrale, etc.). Certaines ont des mandats relativement restreints et ne peuvent intervenir que dans un secteur donné (au Pérou par exemple, Agrobanco dans le secteur de l'agriculture et Fondo Mivivienda dans le secteur du logement). D'autres ont des mandats beaucoup plus larges et sont investies d'un rôle plus structurant dans l'économie (TSKB en Turquie, par exemple). Une autre distinction importante réside dans leurs modalités d'intervention. Certaines

sont des banques de second rang et ont vocation à fournir des ressources au secteur bancaire commercial. D'autres peuvent financer directement certaines catégories de projets conformément à des critères de subsidiarité qui doivent permettre d'éviter toute éviction du secteur bancaire traditionnel.

Le Groupe AFD a noué des partenariats financiers et techniques avec un certain nombre de banques publiques de développement en Afrique et en Amérique latine. En Amérique latine, le Groupe AFD continuera d'accompagner ces acteurs pour accélérer la transition des modèles de développement. Il leur proposera de consolider leur rôle pionnier en matière de lutte contre le changement climatique notamment. Il favorisera l'incubation en leur sein d'initiatives pilotes en leur fournissant les ressources d'assistance technique nécessaires à l'émergence d'opérations de financement originales, tant au plan de leur structuration financière que des cibles qu'elles visent (modernisation des infrastructures urbaines, programme d'adaptation au changement climatique, agriculture pérenne, etc.). Le Groupe AFD se donnera les moyens d'organiser des échanges entre pairs avec ces institutions qui, sur bien des plans, ont construit des approches et des outils dont l'AFD pourra utilement s'inspirer. Elle confirmera ainsi son approche partenariale avec la BID et ALIDE, le réseau des banques nationales de développement du continent.

En Afrique continentale, le mandat des principales banques publiques de développement relève plutôt de l'intégration économique régionale. L'AFD accompagnera les institutions qui le souhaitent pour construire une politique d'investissement centrée autour des Objectifs de Développement Durable et contribuer au financement de projets à forte valeur ajoutée régionale. Pour les institutions dont le modèle économique et financier présente encore certaines vulnérabilités, un programme de renforcement de capacités ciblé permettra à celles-ci de renforcer leur gouvernance interne et de consolider leur positionnement comme acteur financier de référence.



Le Groupe AFD soutient ...

Fondée en 1952, la **Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES)** est détenue à 100% par le gouvernement brésilien et agit sous la tutelle du Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur. Elle a pour mission de favoriser le développement durable du pays, la compétitivité de l'économie brésilienne, la création d'emplois et la réduction des inégalités. Elle joue un rôle de premier plan dans le financement du secteur des énergies renouvelables au Brésil, septième consommateur d'énergie électrique au monde et premier en Amérique du Sud.

Le Groupe AFD a consenti un prêt de 165 millions d'euros à la BNDES pour qu'elle finance des investissements dans les domaines de l'innovation énergétique, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Cette ligne de crédit permet d'accompagner la BNDES dans son activité de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, en lien avec les politiques publiques locales. Ce projet contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre, tout en accompagnant le pays dans son développement économique et social, dans un contexte de croissance rapide et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Il vise également à améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises dans ces secteurs.

Un appui technique permet également de valoriser et d'enrichir l'expertise des institutions financières brésiliennes et françaises en matière d'énergies vertes et de maîtrise de l'énergie. Cet appui est aussi conçu pour développer de futurs axes de coopération technique dans le domaine de la lutte contre le changement climatique avec les collectivités locales, lesquelles pourraient bénéficier d'un soutien financier de la part du Groupe AFD à moyen terme.

⁴⁴ Par exemple, les Project Bonds sont des obligations émises pour financer un projet d'infrastructure dont le remboursement s'effectue au moyen des flux générés par le projet. Les Green bonds sont des obligations ou titres de dettes émis par une entreprise ou une institution qui souhaite disposer de ressources pour investir dans des projets qui respectent un certain nombre de critères relatifs à la protection de l'environnement.

ACTIVITÉ N°5

Fournir aux acteurs financiers des ressources adaptées pour leur développement

Le Groupe AFD accompagne la stratégie de développement de long terme de ses partenaires en leur fournissant des ressources adaptées à leurs besoins. De par sa structure bilancielle, le Groupe AFD a la capacité de fournir des ressources financières de long terme, sous forme de fonds propres ou de dette, le cas échéant assorties d'un différé de remboursement, à des institutions financières qui souhaitent mobiliser des ressources auprès d'un bailleur de fonds international. Ces ressources permettent aux acteurs financiers locaux de financer des projets de long terme (infrastructures par exemple), d'investir de nouveaux segments de marché ou encore de développer leur activité à l'étranger par exemple. En complément, le Groupe AFD pourra fournir des ressources dédiées au financement du commerce international et des lignes de garantie de court terme aux institutions qui souhaitent s'arrimer au système financier international dans de bonnes conditions tout en développant certains segments spécifiques de leur activité.

Pour répondre aux besoins de ses partenaires et lorsque le contexte le justifie, le Groupe AFD pourra aussi associer aux financements qu'il consent des mécanismes de couverture contre le risque de change. Dans certains pays d'intervention, ce risque constitue un facteur de vulnérabilité majeur pour les institutions financières, notamment pour celles qui présentent une forte exposition sur les ménages et les TPE/PME. Entre autres possibilités, le Groupe AFD pourra développer ce type de couverture en partenariat avec le fonds d'investissement The Currency Exchange Fund (TCX) dont il est actionnaire.

Enfin, le Groupe AFD fournira les ressources financières et techniques nécessaires pour que les institutions financières locales mobilisent plus activement l'épargne disponible sur les marchés financiers locaux. Le Groupe s'attachera notamment à mobiliser des investisseurs à la recherche d'impact économique, social et environnemental en soutenant la structuration de véhicules de financement dédiés. Le Groupe AFD pourra aussi soutenir les institutions financières qui souhaitent émettre des titres obligataires dédiés au financement de projets à fort impact climatique par exemple. Il pourra le faire au travers d'un accompagnement

“

Le Groupe AFD a la capacité de fournir des ressources financières de long terme, sous forme de fonds propres ou de dette, à des institutions financières qui souhaitent mobiliser des ressources auprès d'un bailleur de fonds international.

“

Le Groupe AFD fournira les ressources financières et techniques nécessaires pour que les institutions financières locales mobilisent plus activement l'épargne disponible sur les marchés financiers locaux.

technique (renforcement de capacités) ou d'un soutien financier lorsque le contexte le permet (souscription à une émission obligataire en tant qu'investisseur de référence, rehaussement de crédit, etc.).

La diversification des supports d'investissement et l'élargissement de la base d'investisseurs permettront de mobiliser de manière plus efficace l'épargne locale au profit de l'investissement productif durable.



Le Groupe AFD soutient ...

La **Bourse régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)** est la principale société de bourse opérant au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Pour encourager le développement des marchés financiers en Afrique de l'Ouest, PROPARCO a autorisé l'octroi d'une garantie sur capital investi et rendement en faveur des souscripteurs d'un Fonds Commun de Placement (FCP) sur la BRVM. Monté par la société de gestion d'actifs du groupe Ecobank, EcoBank Development Corporation Asset Management (EDC AM), ce FCP sera principalement investi en actions (60 %) et obligations (30 %). Il cible les investisseurs institutionnels (les caisses de retraite notamment) qui souhaitent diversifier leurs placements sans risques additionnels. Le potentiel de hausse de la valeur des actifs et la garantie du capital à l'échéance du FCP (6 ans) en font un produit attendu et attractif.

Par cette garantie, consentie à hauteur de 5 milliards de francs CFA de capital (7,6 millions d'euros) et de 1,33 milliard de francs CFA de rendement (2 millions d'euros), PROPARCO cherche à dynamiser l'activité de la BRVM sur cette classe d'actifs, à en améliorer la liquidité et à promouvoir la mobilisation de l'épargne longue auprès d'investisseurs institutionnels. Cette opération pourrait ainsi faciliter la levée de fonds pour les grandes entreprises régionales, afin de financer leur programme d'investissement. Elle a également pour objectif de favoriser la diversification du portefeuille d'investissement des caisses de sécurité sociale et des caisses de retraite régionales.

ACTIVITÉ N°6

Etablir une approche opérationnelle structurée pour renforcer la régulation des systèmes financiers

Le Groupe AFD dispose d'une expérience en matière de soutien à la régulation des activités financières. Cette expérience se concentre à l'heure actuelle dans le secteur de la microfinance et de l'assurance. Le Groupe AFD appuie ainsi les pouvoirs publics pour moderniser la réglementation applicable aux opérateurs financiers, construire une stratégie de long terme pour le développement du secteur et renforcer les capacités du superviseur. Ces interventions ont été financées par des ressources en subvention. Les enseignements tirés de cette activité tendent à montrer qu'elle doit s'accompagner d'une veille systématique sur le secteur, d'un dialogue de qualité avec les autorités (ministère, banque centrale, autorité de supervision) et qu'elle s'inscrit dans le long terme.

En cohérence avec l'exercice du mandat « Gouvernance » dont le Groupe AFD a été investi en 2016, l'AFD entend profiter de cette expérience pour concevoir des appuis structurants en matière de régulation des systèmes financiers. Le Groupe AFD doit se doter d'une capacité à établir des diagnostics approfondis des systèmes financiers dans les pays dans lesquels il souhaite intervenir. Pour cela, il mobilisera un réseau d'experts internes et externes, nationaux et internationaux, susceptibles d'accompagner la démarche d'intervention du Groupe. De par leur mandat, le FMI et la Banque mondiale détiennent une expertise et une expérience opérationnelle indéniable dans le domaine de la régulation financière. Le Groupe AFD approfondira son rapprochement avec ces partenaires pour construire une collaboration à la fois stratégique et opérationnelle sur ce thème. Le Groupe AFD engagera par ailleurs un dialogue plus systématique avec

“

Le Groupe AFD engagera un dialogue plus systématique avec les pouvoirs publics nationaux sur les évolutions du secteur financier, ses fragilités, les principales réformes en cours et à venir.

les pouvoirs publics nationaux sur les évolutions du secteur financier, ses fragilités, les principales réformes en cours et à venir. Ce dialogue permettra de concevoir des opérations de renforcement dès les premières phases des réformes envisagées. Enfin, le Groupe AFD déploiera des outils plus adaptés à l'accompagnement des processus de réforme, tels que les prêts de politique publique, en complément des outils traditionnels. Le cas échéant, le Groupe s'attachera à rejoindre la communauté des bailleurs de fonds qui travaillent souvent de manière collégiale au niveau local pour accompagner la mise en œuvre de réformes dans le secteur financier.



Le Groupe AFD soutient ...

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) est le régulateur du secteur de l'assurance dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Au travers d'une subvention de 2,5 millions d'euros, le Groupe AFD soutient cet acteur central du secteur de l'assurance ainsi que cinq de ses relais nationaux (Directions nationales des assurances) pour adapter le cadre réglementaire et renforcer leurs capacités de supervision afin d'adopter les meilleures pratiques internationales. L'objectif du projet est de créer un cadre propice à un développement du marché de l'assurance qui soit à la fois sain, plus inclusif et plus innovant. Comment ? Le marché sera plus sain si les superviseurs participent à sa consolidation et à son assainissement sachant qu'il est très fragmenté et compte une multitude d'acteurs insolubles et parfois en incapacité de payer les sinistres aux assurés. Le marché de l'assurance sera plus inclusif si les compagnies d'assurance bénéficient d'un cadre réglementaire leur permettant de faire des choix d'investissements et de placements plus efficaces et ainsi de développer de nouvelles offres en matière d'assurance et de micro-assurance. Enfin, le marché sera plus innovant si le cadre réglementaire accompagne les évolutions récentes du secteur, par exemple le développement de polices d'assurance via les téléphones mobiles.

Le projet sera piloté par le Secrétariat Général de la CIMA. Ses grandes orientations (réformes réglementaires, évolutions en matière de pratiques de supervision) seront exposées et soumises à la discussion des principaux acteurs du secteur de l'assurance réunis dans le cadre du Comité de Pilotage du projet : la CIMA, les 5 Directions nationales des assurances visées par le projet, la Fédération des compagnies d'assurance de droit africain, et l'ACPR. Par ailleurs, les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'assurance en zone CIMA sont invités à faire partie de ce Comité à titre d'observateurs afin d'assurer une coordination efficace de l'aide dans le domaine.

ACTIVITÉ N°7

Accompagner l'émergence de nouveaux véhicules de financement et de nouveaux outils

Le développement des fintechs touche de nombreux domaines de la finance traditionnelle et contribue à l'émergence de nouveaux services digitaux (plateformes de transfert, portefeuilles virtuels, systèmes de prépaiement, crédit automatique, etc.). Le développement des outils de finance digitale peut contribuer à favoriser l'accès des populations résidant en zones reculées aux services financiers. Dans ce contexte, le Groupe AFD pourra accompagner les partenaires financiers qui le souhaitent, notamment les institutions de microfinance, à développer des outils de finance digitale pour cibler des populations exclues des systèmes financiers. L'intervention du Groupe AFD devra permettre d'accompagner les innovations et les modèles les plus porteurs tout en contribuant à la construction d'un cadre réglementaire adapté. En ce qui concerne le financement participatif par exemple, l'AFD a engagé une démarche de réflexion pour mesurer le potentiel de développement de ces modèles.

Le secteur est en pleine expansion mais la plupart des opérateurs sont encore de taille modeste et les modèles économiques sont encore fragiles. Pour autant, certains connaissent une croissance particulièrement rapide.

Parallèlement, le cadre réglementaire applicable à la finance digitale est en cours d'élaboration dans la plupart des pays

du Sud. La construction d'une démarche opérationnelle pour accompagner le développement de ces modèles dans des conditions de protection et de régulation satisfaisantes constituera un des chantiers du Groupe AFD. Le Groupe pourra notamment s'appuyer sur les nombreux travaux engagés dans le cadre de l'évolution de la réglementation française dans le domaine. Les interventions du Groupe en matière de finance digitale seront aussi l'occasion de traduire les engagements que le Groupe a pris dans le cadre de sa stratégie « Numérique ».

“

Le développement des fintechs touche de nombreux domaines de la finance traditionnelle et contribue à l'émergence de nouveaux services digitaux (plateformes de transfert, portefeuilles virtuels, systèmes de prépaiement, crédit automatique, etc.).

Le Groupe AFD soutient ...

Lancé en juillet 2007 par Africinvest Capital Partner (ACP) - aujourd'hui Africinvest -, le fonds d'investissement **Africinvest Financial Sector** investit dans des sociétés du secteur financier en Afrique. La politique d'investissement du fonds, qui est parvenu à lever plus de 60 millions d'euros, consiste à investir des tickets de taille limitée (entre 1 et 5 millions d'euros) pour soutenir le développement d'acteurs financiers en Afrique. Le fonds soutient notamment la création d'institutions financières nouvelles (greenfield) et développe par ailleurs une stratégie d'investissement ambitieuse dans les pays à faible revenu d'Afrique sub-saharienne. Au 31 décembre 2016, le fonds Africinvest Financial Sector a ainsi approuvé près de 42 millions d'euros d'investissements, correspondant à 20 transactions engagées notamment au Mali, à Madagascar, au Burkina Faso, au Mozambique, au Nigéria ou en Zambie.

Au travers du fonds FISEA, le Groupe AFD fournit des ressources financières au fonds d'investissement et met à sa disposition des ressources d'assistance technique. Le programme d'assistance technique comprend notamment un appui à une institution de microfinance au Mali (**Microcred Mali**) qui vise la modernisation de ses outils et la diversification de ses produits. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des opérations de l'IMF grâce à la mise en place de supports numériques. Avec l'appui d'experts, des supports technologiques (application mobile et application web) sont développés pour appuyer le personnel opérationnel de l'IMF (agents commerciaux, superviseurs, directeurs d'agences et membres du comité de crédit). La digitalisation du processus doit permettre l'amélioration de la productivité des équipes de l'IMF, l'amélioration du contrôle interne des opérations, une meilleure gestion des risques ainsi que l'amélioration du service proposé au client.

Politique de responsabilité des intermédiaires financiers

Dans les opérations qu'il conduit auprès du secteur financier, le Groupe AFD met en œuvre une démarche de responsabilité vis-à-vis des partenaires avec lesquels il travaille. Cette démarche s'appuie sur des diligences préalables associées à un dispositif d'accompagnement lorsque des insuffisances sont constatées :

- Le Groupe AFD procède tout d'abord à une analyse de la situation financière de l'institution, de sa gouvernance et de l'environnement de marché dans lequel elle évolue : cette analyse vise à identifier les facteurs de solidité de l'institution financière concernée autant que les éventuelles zones de fragilités. Le Groupe AFD s'interdit notamment d'établir une relation d'affaires avec des institutions qui ne présenteraient pas les caractéristiques minimales de viabilité financière. Si l'analyse préalable de l'institution financière révèle certaines fragilités, et sous réserve que ces fragilités ne menacent pas la viabilité de l'institution, le Groupe AFD pourra accompagner son partenaire au moyen d'un dispositif de renforcement de capacités adéquat.
- Le Groupe AFD procède aussi à une analyse préalable du dispositif de gestion des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Le Groupe AFD évalue notamment la performance du système de gestion des risques mis en œuvre par l'institution financière partenaire. Si celui-ci est satisfaisant au regard des standards internationaux, le Groupe AFD sollicitera un engagement contractuel de la part de son partenaire pour continuer à mettre en œuvre le dispositif existant. Si ce dispositif est réputé insuffisant, le Groupe AFD peut s'engager auprès de son partenaire pour améliorer celui-ci afin qu'il soit conforme aux exigences internationales en la matière.
- Pour les opérations qui exposent directement le Groupe AFD sur l'institution financière partenaire, une analyse de la procédure de gestion des risques environnementaux et sociaux mise en œuvre par l'institution financière est conduite préalablement à la mise en œuvre de l'opération de prêt ou la prise de participation. Comme précédemment, si cette procédure est jugée satisfaisante, l'institution financière doit s'engager à mettre en œuvre cette procédure pendant la durée de vie de l'opération conduite avec le Groupe AFD. Sinon, le Groupe AFD peut apporter son concours à son partenaire pour améliorer la qualité de sa gestion des risques environnementaux et sociaux.

Dans le cadre des opérations qui exposent directement le Groupe AFD sur les institutions financières, un certain nombre d'obligations contractuelles sont imposées aux contreparties. Ces obligations portent notamment sur le respect d'une procédure conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou encore de gestion des risques environnementaux et sociaux. Une liste d'exclusion figure aussi au nombre des obligations contractuelles auxquels la contrepartie doit se conformer.

Cette liste d'exclusion répertorie un certain nombre de secteurs ou de projets que la contrepartie s'interdit de financer (toute activité illégale, matériaux dangereux, commerce d'animaux, production ou commerce de tabac, d'alcool, prostitution, etc.).

En complément de cette politique de responsabilité applicable à l'ensemble des institutions financières partenaires du Groupe AFD, les institutions de microfinance font l'objet d'une évaluation spécifique : l'évaluation de la performance sociale des institutions de microfinance vise à s'assurer du respect par celles-ci d'un corpus de normes qui promeut des pratiques financières responsables et respectueuses des clients. Ces normes sont appelées les Normes Universelles pour la gestion de la performance sociale (*Universal Standards for Social Performance Management* – USSPM en anglais). Elles constituent un ensemble complet de normes et de bonnes pratiques visant à aider les fournisseurs de services financiers à mettre les clients au centre de leurs décisions stratégiques et opérationnelles.

Mises en place sous l'égide de la Social Performance Task Force⁴⁵, les Normes Universelles sont regroupées en 6 dimensions, elles-mêmes décomposées en 19 normes et 85 « pratiques essentielles ». Les 6 dimensions permettent de guider les institutions financières dans la définition, la gestion et le suivi des retombées sociales de leur activité : (1) définir et suivre les objectifs sociaux de l'institution ; (2) s'assurer de l'engagement de la gouvernance et des membres de l'institution envers cette mission ; (3) concevoir des produits financiers et non financiers répondant réellement aux besoins des populations ciblées ; (4) traiter les clients de manière responsable ; (5) traiter les employés de manière responsable ; (6) équilibrer les objectifs de rentabilité financière et la recherche d'impacts sociaux.

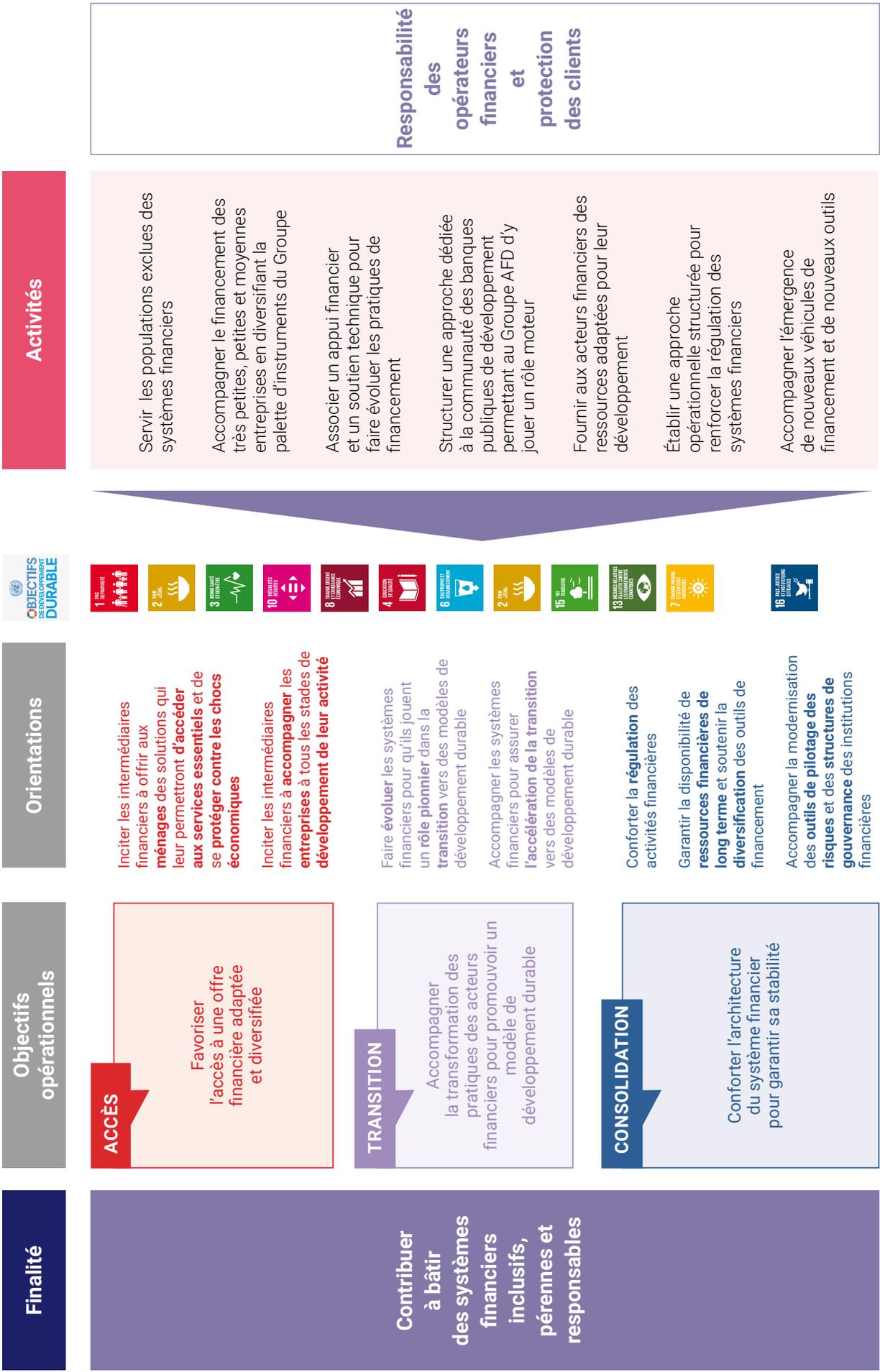
Les Normes Universelles intègrent pleinement les 7 principes de protection de la clientèle portés par la Smart Campaign⁴⁶ : (1) le développement des produits et d'une distribution appropriés ; (2) la prévention du surendettement ; (3) la transparence ; (4) la tarification responsable ; (5) le traitement respectueux et équitable des clients ; (6) la confidentialité des données des clients ; (7) les mécanismes de résolution des plaintes. Mais, au-delà de ces principes qui visent à protéger la clientèle (« do no harm »), les Normes Universelles permettent de promouvoir des institutions financières responsables, inclusives et pérennes, offrant des produits réellement créateurs de valeur pour leur clientèle (« do good »).

Un outil de mesure et de suivi des Normes Universelles au niveau des institutions de microfinance a été développé et diffusé par l'ONG française CERISE⁴⁷. Cet outil, le Social Performance Indicator (SPI) est un outil d'auto-évaluation utilisé notamment par les institutions de microfinance pour améliorer leurs pratiques. Les « audits sociaux », réalisés par les agences de notation spécialisées comme Microfinanza, M-CRIL ou encore MicroRate, reposent également en grande partie sur cet outil.

⁴⁵ <https://sptf.info/>

⁴⁶ <http://www.smartcampaign.org/>

⁴⁷ <http://www.cerise-spi4.org>



Cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie systèmes financiers

Le suivi de l'activité opérationnelle conduite dans le cadre de cette stratégie sera articulé autour des trois volets suivants :

→ Le suivi d'un certain nombre d'indicateurs de résultats qui permettront de mesurer annuellement la contribution de l'activité aux différents objectifs stratégiques proposés, d'évaluer l'atteinte des ambitions définies dans le cadre du programme d'activité et de mesurer les résultats des opérations financées.

Indicateurs d'impact de la stratégie Systèmes financiers

Indicateurs	Unité de mesure
Nombre d'institutions financières bénéficiant d'un financement du Groupe AFD	nb
Montant des financements accordés à des institutions financières locales (y.c. garanties)	Euros
Investissements accompagnés dans le secteur privé	Euros
Nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements du Groupe AFD	nb
Nombre de ménages bénéficiaires d'appuis ou de financements du Groupe AFD	nb

D'autres indicateurs de mesure des résultats relatifs aux investissements financés par les institutions financières partenaires seront également suivis au cas par cas⁴⁸. Des résultats qualitatifs, liés par exemple à la création de services financiers nouveaux ou à l'émergence de supports d'investissement complémentaires compléteront le cadre de suivi.

→ Une revue à mi-parcours sera conduite en 2020 et associera au suivi annuel des indicateurs une synthèse des principaux enseignements tirés des évaluations ex-post conduites entre 2017 et 2020. En fonction des résultats, un infléchissement de la stratégie pourra être proposé au terme de cette revue.

→ Une revue générale de la Stratégie sera proposée en 2023. Cette revue générale proposera un suivi des indicateurs de mesure des résultats, une revue du programme d'activité ainsi qu'une synthèse des évaluations ex-post conduites sur la période. La Stratégie elle-même fera l'objet d'une évaluation globale ex post à cette occasion.

⁴⁸ On peut citer les indicateurs sectoriels suivants à titre d'exemples :

- Dans le secteur de l'énergie : investissements accompagnés dans le secteur, capacités d'énergies renouvelables installées, économies d'énergie réalisées, teq CO2 économisées ;
- Dans le secteur agricole : investissements accompagnés dans le secteur, nombre d'ha de terres mis en valeur ;
- Dans les secteurs de l'éducation et de la santé : nombre de personnes bénéficiant de services complémentaires ;
- Dans le domaine de la réduction de la pollution : volume annuel de déchets liquides et solides traités, émissions de gaz polluants évitées.

Liste des sigles

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	FIDA	Fonds International de Développement Agricole
AFD	Agence Française de Développement	FISEA	Fonds d'Investissement et de Soutien aux Entreprises en Afrique
ALIDE	Asociación Latinoamericana de Instituciones financieras para el Desarrollo (<i>Association latino-américaine des institutions financières de développement</i>)	FMO	Société néerlandaise pour le financement du développement
AMF	Autorité des Marchés Financiers	FOGAP	Fonds de garantie pour le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture
ARIZ	Accompagnement du risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention	I4CE	Institute for Climate Economics
BAfD	Banque Africaine de Développement	IDFC	International Development Finance Club
BAfD	Banque Africaine de Développement	IMF	Institution de Microfinance
BAfD	Banque Africaine de Développement	KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (<i>Établissement de crédit pour la reconstruction</i>)
BASd	Banque Asiatique de Développement	MFW4A	Making Finance Work for Africa
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
BEI	Banque Européenne d'Investissement	ODD	Objectifs de Développement Durable
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement	PIB	Produit Intérieur Brut
BID	Banque Interaméricaine de Développement	PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
BNDDES	Banque Nationale de Développement Economique et Social	PROPARCO	Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique
Bpifrance	Banque Publique d'Investissement France	SFI	Société Financière Internationale
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	SOGEFOM	Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations	SPI	Social Performance Indicator
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale	SPTF	Social Performance Task Force
CFA	Communauté Financière Africaine	SUNREF	Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor	TCX	The Currency Exchange Fund
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement	TEQCO2	Tonne équivalent CO ₂
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance	TPE/PME	Très petites et moyennes entreprises
DOM	Département d'Outre-Mer	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement		
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques		
FENU	Fonds d'équipement des Nations unies		

Qu'est-ce que l'AFD ?

L'AFD est la banque française de développement. Publique et solidaire, elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation –, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD). Présente dans 108 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD finance, suit et accompagne aujourd'hui plus de 2500 projets de développement. En 2016, l'AFD a consacré 9,4 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr

